INVESTIR AU CAMEROUN

Mai 2021 / N° 110

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

Ces start-ups camerounaises qui lèvent des milliards

Agro-industrie et droits fonciers

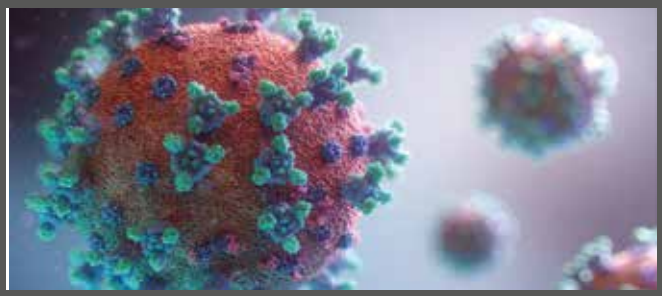

La lutte anti-Covid à l'heure des comptes

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

Une bonne idée et beaucoup de travail

On l'a bien vu lors de la Coupe du Monde de football : quand les règles du jeu sont les mêmes pour tous, le Cameroun peut se hisser aux premières places mondiales. C'est un peu ce qui pourrait se passer avec les nouvelles technologies qui pointent à l'horizon.

Intelligence artificielle, machine learning, internet des objets, big data sont en passe de bouleverser à l'échelle mondiale notre organisation sociale, notre gestion publique et nos économies. Mais à la différence des révolutions précédentes qui nécessitaient des capacités industrielles ou financières hors de portée pour la plupart des pays africains, ces nouvelles technologies ne demandent qu'un modeste équipement informatique et beaucoup de matière grise. Leur apprentissage est accessible depuis n'importe quelle connexion internet.

A une époque où les inégalités se creusent chaque jour un peu plus, voilà au moins un domaine stratégique où chacun peut crever l'écran par la seule force de son travail et de son inventivité. Un domaine où une bonne idée et beaucoup de pugnacité peut changer la vie de toute une communauté.

Déjà, avec le téléphone mobile, l'Afrique a surpris le monde par sa capacité à développer ses propres solutions et par sa rapidité à les adopter. Elle est aujourd'hui leader mondial dans le mobile money et commence même à faire école sur le continent européen.

Dans ce numéro d'Investir au Cameroun, nous vous présentons quatre start-up camerounaises qui sont parvenues, ces derniers mois, à lever chacune plus d'un milliard de FCFA sur le marché des capitaux. La performance est édifiante. Mais nous n'en sommes qu'au tout début… Encourageons tous ces jeunes entrepreneurs. Soutenons-les. Laissons-les imaginer le Cameroun de demain.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

08 • Cameroun : ces start-ups milliardaires

09 • Un closing financier à près de 2 milliards de FCFA pour Diool, spécialisé dans les paiements digitaux

10 • Healthlane mobilise 1,3 milliard de FCFA auprès des investisseurs, pour développer sa plateforme de services médicaux

10 • Un financement de 1,3 milliard de FCFA pour Algo drone, lancé à la conquête du marché du drone civil

11 • La fintech Maviance PLC lève 1,6 milliard de FCFA pour financer son expansion dans la zone Cemac

LEADER DU MOIS

34 • Ahmadou, riziculteur dans la ville de Yagoua, remporte le 1er Prix Pierre Castel 2021 au Cameroun

INTERVIEW

12 • Samule Nguiffo : « le régime actuel des concessions est largement dépassé »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Chef d'édition
Aboudi OTTOU

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com

Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 17-23

ECONOMIE ..... P 24-25

FINANCE ..... P 26- 27

AGRICULTURE ..... P 28-29

ENERGIES ..... P 31-32

TIC & TELECOM ..... P 33

500 milliards FCFA

Selon la ministre des Postes et des Télécoms, Minette Libom Li Likeng, MTN et Orange, les deux leaders du marché de la téléphonie mobile au Cameroun, ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 500,3 milliards de FCFA au cours de l'année 2020. L'information a été révélée le 17 mai 2021 à Yaoundé, la capitale du pays, à l'ouverture des trois jours de commémoration des 20 ans de l'avènement de la téléphonie mobile au Cameroun.

La performance de ces deux opérateurs est notable, en comparaison avec l'année 2017, au cours de laquelle les trois opérateurs actifs sur le marché (Nextell est le 3e) avaient affiché un chiffre d'affaires global de 480,7 milliards de FCFA, selon les données de l'Agence de régulation des télécoms (ART).

6 000 TM

Officiellement mis en service fin avril 2021, le nouveau quai pétrolier du port de Douala, dans la capitale économique camerounaise, va doper les capacités d'approvisionnement du pays de 6 000 tonnes métriques. « Sur ce quai, nous pouvons accueillir des bateaux de 20 000 tonnes métriques, alors qu'avant nous étions à 14 000 TM », révèle Véronique Moampéa Mbio, la directrice générale de la Société camerounaise des dépôts pétroliers (SCDP).

Pour rappel, depuis l'incendie survenu à la Société nationale de raffinage (Sonara), le 31 mai 2019, lequel sinistre a mis hors service la chaîne de production de l'unique raffinerie du Cameroun, le pays importe tous les produits pétroliers (super, gasoil et pétrole lampant) consommés sur le territoire national.

30 kg

Les éléments de la douane camerounaise ont procédé, dans la nuit du 18 au 19 mai 2021, à la saisie d'une cargaison de 30 kg d'or dans un colis à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, situé dans la banlieue de la capitale camerounaise. Les gabelous n'ont pas donné de détails sur les origines de cet or. Mais, cette saisie remet au goût du jour la question du trafic de l'or au Cameroun, dont à peine 5% de la production nationale, selon les officiels, est écoulée dans les circuits formels.

À la faveur de cet ancrage dans l'informel de la commercialisation de l'or, des trafiquants essaiment sur les sites miniers du Cameroun. Au point où, officiellement, le pays n'est pas considéré comme producteur ni exportateur d'or par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC).

1 250

Dans un appel à manifestation d'intérêt qu'il vient de rendre public, le ministère camerounais des Forêts et de la Faune annonce le reboisement d'une superficie de 25 hectares dans la localité de Sanguéré, dans la région du Nord du pays. Cette opération de reboisement se fera au moyen de la mise en terre de 1 250 plans d'anacardiers et 5 000 plants de Neem.

Présenté comme produit d'appoint au coton pour les régions septentrionales du Cameroun, l'anacarde (encore appelée noix de cajou), en plus de servir à la protection de l'environnement, est une source importante de revenus encore inconnue des populations des zones au climat aride, qui sont les plus indiquées pour cette culture. Sanguéré, qui abritera le projet sus-mentionné, est d'ailleurs la toute première localité camerounaise à héberger une plantation d'anacardiers dans les années 70.

L'ÉLECTRICIEN ENEO ENCOURAGE LE MONTAGE AU CAMEROUN DES USINES DE PRODUCTION DES MATÉRIELS ÉLECTRIQUES

Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, vient de lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) en direction des opérateurs économiques locaux et étrangers, en vue de la mise sur pied d'un contrat-cadre de fourniture de matériels, dans la perspective de la création des unités locales de production.

« L'objet du présent AMI a pour but de présélectionner un ou plusieurs groupements de distributeurs locaux et/ou fabricants étrangers, capable(s) de construire, d'exploiter des unités locales de production de matériels électriques répondant aux spécifications techniques et normes d'Eneo Cameroon », souligne l'entreprise, qui a donné aux soumissionnaires jusqu'au 23 mai 2021 pour lui faire parvenir leurs offres.

Cette démarche de la compagnie de production et de distribution de l'énergie électrique, précise-t-elle, contribuera davantage à l'industrialisation du pays, à optimiser sa chaîne d'approvisionnement et à pallier la rupture de stock de certains matériels électriques critiques, souvent à l'origine de perturbations dans la distribution de l'électricité dans le pays.

Les prestataires recherchés doivent être capables de produire localement des matériels aussi variés que les câbles électriques, les transformateurs, les disjoncteurs, les cellules électriques, les herses et nappes voutes, ainsi que des accessoires divers tels que le raccord PI à vis auto-cassante, le raccord de perforation réseau, les manchons coupe circuits et les distributeurs d'étages, énumère Eneo. Pour l'heure, nombre de ces matériels sont importés de la Chine pour la plupart.

Dans le cadre de la promotion du matériel « made in Cameroon », l'électricien Eneo est déjà sous contrat avec des producteurs locaux des poteaux en béton. Ces produits servent actuellement dans un vaste programme de renforcement du réseau de distribution, à travers le remplacement des poteaux en bois, réputés fragiles, par des poteaux métalliques ou en béton. Au total, selon les prévisions officielles, 40 000 poteaux seront remplacés au cours de l'année 2021.

BRM

CAMEROUN : CES START-UPS MILLIARDAIRES

C'est un vrai secret de Polichinelle ! Les start-ups camerounaises sont parmi les plus dynamiques de l'Afrique centrale, aussi bien en termes d'inventivité que de mobilisation des financements via les plateformes de crowdfunding.
Mais, jusqu'à une date récente, le Cameroun ne comptait pas encore de start-ups milliardaires, c'est-à-dire celles-là qui réussissent, au moyen d'une seule opération de levée de fonds, à mobiliser une enveloppe supérieure ou égale à un milliard de FCFA pour développer leurs activités. Eh bien, c'est le cas depuis bientôt 2 ans. Dans un environnement réputé difficile en termes d'accès au crédit, notamment pour les PME et les très petites entreprises, les start-ups camerounaises détonnent. Au moins quatre d'entre elles ont réussi, depuis 2019, à lever chacune au moins un milliard de FCFA via les plateformes de crowdfunding. Parmi ces pionniers de la mobilisation des financements en milliards, l'on retrouve deux fintechs (Diool et Maviance Plc), une catégorie de start-up qui, de par leur capacité d'innovation, constitue de plus en plus une menace pour les banques, selon Jamie Dimon, président-directeur général (PDG) de JPMorgan Chase & Co, la banque la plus importante au monde en termes de capitalisation boursière.
« Les fintechs du monde entier font de grands progrès dans la création de produits et de services bancaires numériques et physiques. Des prêts aux systèmes de paiement en passant par l'investissement, ils ont fait un excellent travail en développant des produits faciles à utiliser, intuitifs, rapides et intelligents. Nous en parlons depuis des années, mais cette concurrence est maintenant partout [...] Leurs atouts sont extraordinaires, avec des plateformes omniprésentes et un accès infini aux données », a-t-il fait savoir dans une récente lettre aux actionnaires de la banque. Les inquiétudes de ce manager sont d'autant plus compréhensibles que les fintechs attirent de plus en plus des investisseurs, qui n'hésitent pas à délier les cordons de leurs bourses pour ces innovateurs.
En effet, au cours du premier trimestre 2021, les spécialistes du capital-risque ont injecté 22,8 milliards $ (plus de 12 500 milliards de FCFA) sur les fintechs, révèle l'Agence Ecofin, qui cite un récent rapport publié par la plateforme de recherche Cbinsights. À l'échelle mondiale, les fintechs camerounaises n'ont pas capté grand-chose sur cette enveloppe globale, mais elles participent désormais à l'animation des levées de fonds atteignant le milliard de FCFA en Afrique. Et elles ne sont pas les seules à être devenues milliardaires au Cameroun ces dernières années, comme on peut le constater dans la présente revue.

Brice R. Mbodiam

Un closing financier à près de 2 milliards de FCFA pour Diool, spécialisé dans les paiements digitaux

La start-up camerounaise Diool, spécialisée dans l'agrégation des moyens de paiements mobiles via une plateforme unique, vient de mobiliser 3,5 millions de dollars, soit 1,8 milliard de FCFA. Grâce à cette levée de fonds, la fintech camerounaise entend développer ses services de paiements digitaux. *« Notre prochaine étape est de développer l'équipe et le produit à l'échelle du Cameroun, avant d'attaquer d'autres pays »*, a déclaré Serge Boupda, le co-fondateur de Diool.

Parmi les investisseurs ayant contribué à cette levée de fonds, les responsables de Diool citent les Lundin, une famille de milliardaires suédo-canadiens basée en Suisse, qui détient des actifs dans l'industrie pétrolière (Lundin Energy, International Petroleum, ShaMaran Petroleum, Africa Energy) et minière (Lucara Diamond, Denison Mines, Filo Mining, Josemaria Resources, NGEx Minera, Lundin Gold, Lundin Mining).

Concrètement, à travers sa plateforme, Diool permet de faciliter les transactions entre les commerçants et leurs clients ou fournisseurs. Fondée en 2015 par les frères Serge et Philippe Boupda, cette plateforme électronique revendiquait, 2 ans seulement après sa mise en service, le recrutement de 2 000 commerçants, pour environ 120 millions de dollars (plus de 65 milliards de FCFA) de transactions traitées via ladite plateforme.

La levée de fonds que vient de réaliser Diool permettra à cette fintech de mieux se préparer à la rude concurrence qui s'annonce sur le marché des paiements digitaux au Cameroun et dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Guinée équatoriale et Tchad), avec l'interopérabilité des systèmes de paiement (comptes mobiles et bancaires).

Interopérabilité des transactions

Pour s'y préparer, des mastodontes des télécoms comme MTN et Orange ont d'ores et déjà annoncé l'arrivée de Mowali, plateforme qui gèrera l'interopérabilité des transactions entre ces deux grands acteurs du Mobile Money dans le pays. *« Mowali bénéficiera immédiatement des bases clients Mobile Money de MTN et d'Orange, soit plus de 100 millions de comptes sur 22 des 46 marchés de l'Afrique sub-saharienne »*, dont celui du Cameroun. Dans ce pays de la zone Cemac, le service Mobile Money est présenté par le groupe Orange comme un véritable relais de croissance pour sa filiale locale.

De son côté, le banquier Société Générale a lancé Yup, une plateforme de transactions à travers le mobile déjà opérationnelle dans les pays dans où cette banque est présente. Toutes ces initiatives boosteront davantage le volume et la valeur des paiements digitaux au Cameroun, qui ont progressé de façon exponentielle ces dernières années.

En effet, selon les données compilées par la Beac, banque centrale des six pays de la Cemac, entre juin et septembre 2017, la valeur des paiements effectués via le Mobile Money au Cameroun (le pays a contrôlé 76% de cette activité dans la zone Cemac en 2019, selon GSMA, NDLR) a atteint 2 224,7 milliards de FCFA. Des experts estiment qu'actuellement, ce volume a été au moins doublé. Ces transactions sont assorties de frais, ce qui peut justifier l'attrait des investisseurs pour le marché des paiements digitaux, de plus en plus florissant.

BRM

Healthlane mobilise 1,3 milliard de FCFA auprès des investisseurs, pour développer sa plateforme de services médicaux

Alain Nteff, promoteur de la start-up Healthlane, qui a mis au point une application éponyme, a annoncé le 7 septembre 2020 sur son compte Twitter, avoir clôturé avec succès une opération de lever de fonds visant à mobiliser une enveloppe de 1,3 milliard de FCFA. Cette levée de fonds s'est faite par crowdfunding, une technique de financement participatif très usitée par les start-ups.

L'argent récolté par le jeune ingénieur en informatique de 28 ans, diplômé de l'École nationale polytechnique de Yaoundé, la capitale camerounaise, servira à développer l'application Healthlane, qui revendique déjà plus de 60 000 utilisateurs au Cameroun et au Nigeria. Il s'agit d'une plateforme combinant des services médicaux à distance et sur le terrain. Elle est un point de rencontre entre particuliers, médecins, hôpitaux et autres pharmacies.

« Ne passez pas 5 heures à attendre pour recevoir des soins. Prenez rendez-vous avec healthlane et soyez reçu immédiatement à votre arrivée. (…) Un médecin affecté à la santé de votre famille, vous permettant de prendre des décisions éclairées et vous offrant des services de santé illimités », peut-on lire sur cette plateforme, qui permet également d'obtenir des consultations à distance, des visites médicales à domicile, des livraisons de médicaments…

Healthlane est la seconde trouvaille du jeune entrepreneur camerounais Alain Nteff, après GiftedMom. Cette autre application de services médicaux rappelle aux femmes enceintes, par SMS, les dates de leurs visites prénatales dans les hôpitaux, ou encore les dates de vaccination pour les enfants.

Un financement de 1,3 milliard de FCFA pour Algo drone, lancé à la conquête du marché du drone civil

William Elong, qui a récemment lancé Algo Drone, une holding basée en Allemagne, révèle avoir réussi le closing de son opération de levée de fonds annoncée début 2018, à 2 millions d'euros, soit un peu plus de 1,3 milliard de FCFA. Le jeune startupper camerounais indique que ces financements mobilisés auprès des investisseurs permettront à Algo Drone de développer le volet recherche et développement, puis de lancer la conquête du marché international avec les drones « made in Cameroon » et « Cyclop », son offre d'intelligence artificielle.

« La première levée de fonds (environ 124 millions FCFA, NDLR) nous a permis d'acquérir de l'expertise, la seconde nous permet de grandir (…) Les contributeurs sont étrangers. Je suis content d'avoir un board international, qui m'apporte plus de 30 ans d'expérience d'un coup… », commente le jeune entrepreneur camerounais, qui dit avoir reçu de nombreuses commandes en provenance d'Afrique centrale et de l'Ouest, depuis la présentation officielle des premiers drones fabriqués au Cameroun, le 2 février 2018.
« Nous avons reçu commande d'une centaine de drones. Mais, nous n'avions pas la capacité de production suffisante pour adresser la demande. Nous avons fait les ajustements nécessaires sur le dernier semestre de l'année 2018, lesquels ajustements ont porté leurs fruits au cours du dernier trimestre. En effet, entre octobre et décembre 2018, nous avons enregistré plus de commandes qu'en 2 ans. Il fallait juste accepter de céder une partie de la chaine de production à des partenaires techniques, notamment sur la partie matérielle, tout en gardant en interne la propriété intellectuelle et la partie logicielle du drone », confie-t-il.

La fintech Maviance PLC lève 1,6 milliard de FCFA pour financer son expansion dans la zone Cemac

Maviance PLC, fintech camerounaise détentrice de la plateforme de paiements numériques Smobilpay, a annoncé ce 11 mai 2021, avoir clôturé avec succès une levée de fonds de 3 millions de dollars (environ 1,6 milliard de FCFA) auprès de MFS Africa, fintech panafricaine exploitant le plus grand hub de paiements numériques du continent africain. Devenu *« investisseur stratégique »* de Maviance, apprend-on officiellement, MFS Africa permet ainsi à cette fintech camerounaise de pouvoir financer son expansion dans d'autres pays de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad et Guinée équatoriale) et d'accroître son empreinte au Cameroun.

« Les opportunités en Afrique centrale sont énormes et la demande a été massivement accélérée au cours des 12 derniers mois, avec l'avènement de Covid-19, qui a permis aux entreprises de toutes tailles d'adopter les services financiers numériques. De plus, l'évolution de la mentalité des régulateurs vers des réglementations progressives ainsi qu'un alignement réglementaire nous permettent de fournir des services transparents dans plusieurs zones géographiques et segments de clientèle », explique Jerry Cheambe, le fondateur de Maviance.

« Le développement rapide des services financiers numériques que nous avons vu au Cameroun ces dernières années est en passe de se répandre dans la région de la Cemac. Cela accélérera encore la demande de paiements nationaux et transfrontaliers de la part des MPME, des entreprises sociales et des entreprises de la région. Maviance, en tant que fournisseur d'infrastructure clé avec son ensemble de produits hautement pertinents, est bien placé pour profiter de cette demande croissante. C'est pourquoi nous sommes ravis de nous associer à l'entreprise, alors que nous continuons d'élargir et d'approfondir la portée du MFS Africa Hub à travers l'Afrique », soutient de son côté Dare Okoudjou, fondateur et PDG de MFS Africa.

Smobilpay, la plateforme de paiements numériques développée par Maviance aide les entreprises à améliorer leurs ventes, en encourageant leurs clients à passer des transactions en espèces à des paiements numériques. Selon ses promoteurs, « Maviance sert plus de 500 000 clients uniques par mois », et connecte des fournisseurs de services clés, des fournisseurs de moyens de paiements, des institutions financières et des opérateurs du Mobile Money à sa plateforme de services financiers numériques.

Samule Nguiffo
« LE RÉGIME ACTUEL DES CONCESSIONS EST LARGEMENT DÉPASSÉ »

Juriste de formation, le secrétaire général du Centre pour l'environnement et le développement (CED), organisation de la société civile qui défend la reconnaissance du droit coutumier sur les terres, tire les enseignements de la récente annulation du bail provisoire accordé à l'agro-industriel Neo Industry sur les terres de la Vallée du Ntem, et donne une piste de solutions pour une cohabitation pacifique entre projets agro-industriels et communautés locales.

Entretien avec Aboudi Ottou

(Investir au Cameroun) : Le Premier ministre a décidé, le 5 mai 2021, d'annuler l'incorporation, réalisée en 2016, au domaine privé de l'État des terres du domaine public dans le département de la vallée du Ntem. Qu'est-ce qui peut avoir poussé le gouvernement à se dédire ?

Samuel Nguiffo : En l'absence d'une explication fournie par le gouvernement sur les raisons de cette décision, l'on ne peut que spéculer, en s'appuyant toutefois sur des faits avérés : il s'agit de terres localisées dans la Vallée du Ntem, département dont les forces vives, réunies autour de leurs autorités traditionnelles, se sont illustrées l'année dernière par une volonté ferme de reprendre le contrôle de leurs terres coutumières, après leur incorporation au domaine privé de l'État en 2016. Il faut dire que les communautés de ce département de la région du Sud n'avaient exprimé la contestation qu'après la décision d'attribution de ces terres, relevant désormais du domaine privé de l'État, à deux investisseurs (Neo Industry et PAC, NDLR).

Les communautés ont expliqué, au moment de la contestation, qu'elles n'étaient pas informées de la démarche ayant conduit à l'incorporation de leurs terres dans le domaine privé de l'État. L'organisation particulièrement efficace de leur mouvement de résistance, la clarté de leur demande, de même que la finesse de leur stratégie de contestation des droits de l'État ont sans doute conduit celui-ci à lâcher prise. Il faut aussi rappeler que les communautés avaient opté pour la saisine du juge administratif, pour demander l'annulation des titres fonciers querellés. Je crois que c'est une décision sage de la part du gouvernement, qui a choisi d'éviter l'escalade, face à des communautés déterminées à ne pas abandonner le combat. Un État qui

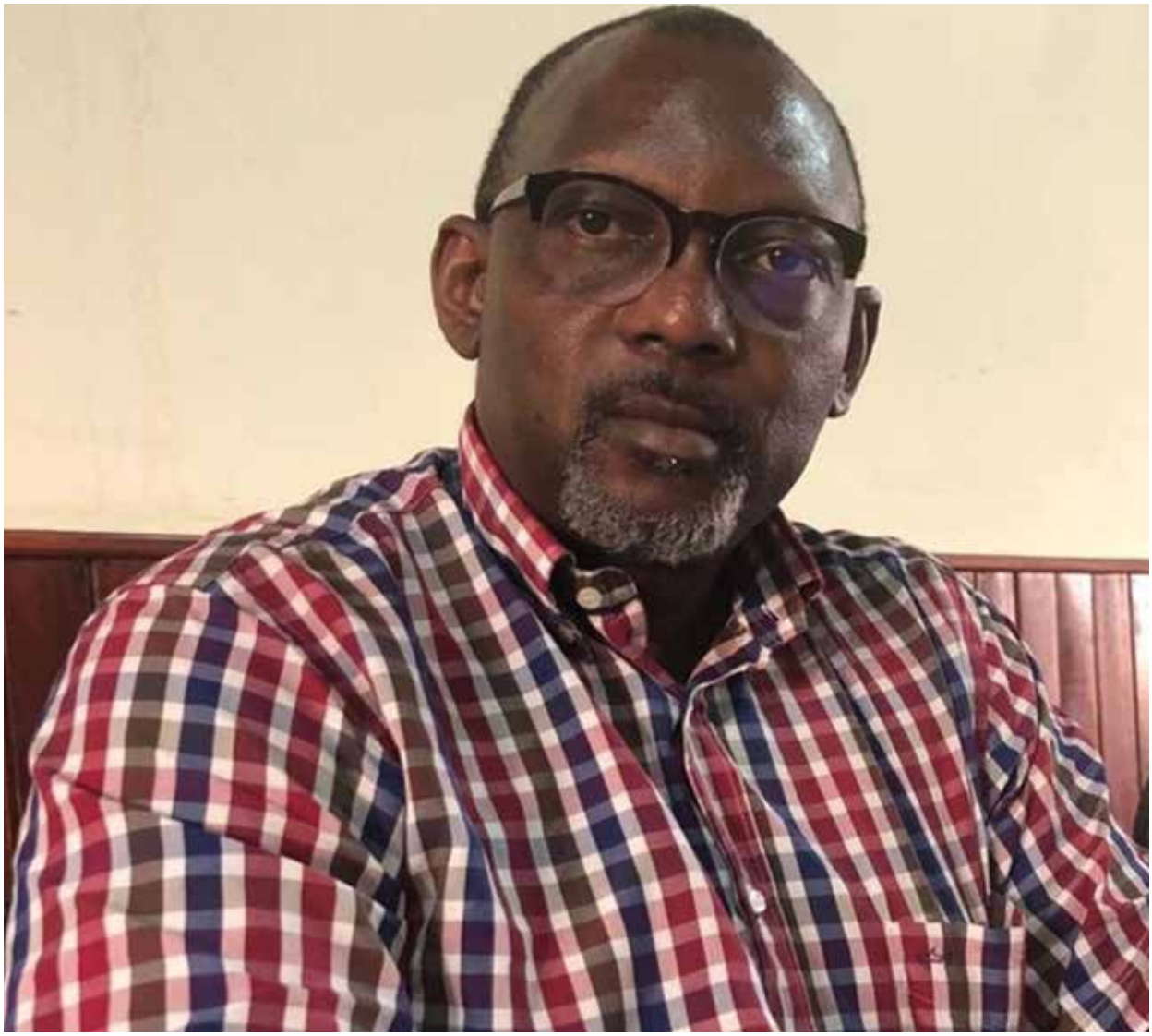

« Il existe un conflit latent entre l'État et les communautés, relatif à la propriété de la terre et des espaces »

accepte de revenir sur une décision pour le bien-être de ses populations ne fait pas forcément preuve de faiblesse. L'État n'est pas infaillible, et choisir de ne pas s'entêter lorsqu'une de ses décisions est contestée est tout simplement une attitude normale, bénéfique pour la paix.

IC : C'est la deuxième décision du genre en l'espace de quelques mois. Comment comprendre cela ?
SN : En effet, c'est au moins la deuxième fois que le gouvernement retire des textes relatifs à la gestion des terres et des forêts, en quelques mois. On se souvient en effet qu'en juillet 2020, le Premier ministre avait pris un décret annulant l'incorporation au domaine privé de l'État d'une partie de la forêt d'Ebo et suspendant le processus de classement de la seconde portion. Ici, il s'agissait d'une superficie d'environ 130 000 ha. Et dans ce cas aussi, on avait assisté à une opposition ferme d'une grande partie de la communauté Banen, y compris de la diaspora, comme dans la Vallée du Ntem. Trois facteurs peuvent contribuer à la compréhension de ce phénomène :
(1) La terre a une forte capacité de mobilisation des membres de la communauté, surtout dans un contexte où la pression croissante sur les terres et les ressources expose chaque communauté au risque de la dépossession. Les expériences diffusées par les médias ont contribué à aiguiser l'intérêt des populations, qui redoutent de se voir privées de la terre, dont elles dépendent si étroitement.
(2) La terre est un élément essentiel de l'identité culturelle des communautés, qui s'identifient à l'espace qui les a vues naître, et dont dépend leur système de production. Il est donc normal que les autorités traditionnelles, garantes en principe de l'intégrité des terroirs villageois, appellent

à la mobilisation lorsque la terre est en péril, et que les membres de la communauté y répondent, même si leur subsistance quotidienne ne dépend plus directement de ces espaces.
(3) Il existe un conflit latent entre l'État et les communautés, relatif à la propriété de la terre et des espaces : l'un et les autres revendiquent le droit (parfois présenté comme exclusif) de gérer la terre, en vertu du corps de normes auquel il se réfère. Le droit étatique ne reconnait en effet pas la propriété des communautés sur les terres et les ressources, alors que les droits coutumiers confèrent aux populations la propriété. Les communautés de la Vallée du Ntem ne proclamaient-elles pas que l'État, né alors que les communautés étaient déjà installées sur les espaces querellés, ne pouvait pas être devenu propriétaire de terres qui leur appartenaient ?

IC : Quelles leçons peut-on tirer de cette situation ?
SN : Plusieurs leçons peuvent être tirées de cette décision et, plus généralement, de l'observation de cette tendance à la contestation ferme par les communautés des décisions de l'État visant à transférer dans son domaine privé des terres relevant de la propriété foncière coutumière des populations.
La première est la persistance des droits coutumiers dans notre pays, qui ont résisté à plus d'un siècle de coexistence avec le droit foncier étatique, et qui restent un cadre de référence privilégié pour les populations rurales. Aujourd'hui, leur cohabitation avec un droit étatique ancien, peu adapté aux dynamiques de gestion actuelles et aux attentes des populations rurales, est explosive, parce qu'elle soulève des problèmes de légitimité de la loi.
La deuxième est le constat du retard du droit étatique, qui se situe largement en retrait par rapport aux pratiques internationales en matière de reconnaissance et de protection des droits des communautés. Et ici aussi, le décalage s'explique par l'inadaptation des textes en vigueur en matière foncière au Cameroun, dont l'ossature date du milieu des années 1970. L'observation de ce décalage fournit des indications utiles à l'entreprise de réforme foncière engagée par l'État depuis 2011.
L'urgence de finaliser la réforme foncière, dont les résultats restent attendus, est le troisième enseignement qui découle de cette situation : les incertitudes liées au statu quo actuel sont préjudiciables à la relation entre l'État et les communautés rurales. Il y a en effet un risque que ces dernières perdent toute confiance en l'État, parfois soupçonné de vouloir les déposséder de leurs terres.
Pour ce qui est des communautés, il est intéressant de relever qu'elles gagnent en capacité d'action et d'organisation, et inaugurent de nouveaux modes d'action collective dans notre pays.

IC : Pour certains, ces conflits fonciers font également peser un certain péril sur l'agro-industrie. Êtes-vous du même avis ?
SN : L'agro-industrie est perçue comme une activité importante dans notre pays, depuis les premières années du protectorat allemand. C'est en effet à cette époque que l'on a vu naître les grandes plantations, qui se trouvaient dans des concessions s'étendant pour certaines sur des millions d'hectares. Le mandat, puis la tutelle franco-britannique n'ont pas changé cette modalité de gestion de la production agricole dans notre pays, les récoltes des grandes plantations étant presque exclusivement à l'exportation. Avec l'avènement de l'État postcolonial, l'État est devenu un acteur-clé du secteur agro-industriel, avec d'importants investissements dans les plantations. Il faut dire qu'elles ont tout pour séduire les pays en développement comme le nôtre : création d'emplois non qualifiés en zones rurales généralement enclavées et marquées par un taux très bas d'emplois salariés, impact positif sur les exportations, etc.
Si cette attitude pouvait se comprendre, dans une certaine mesure, à une époque où les zones rurales étaient assez peu peuplées, et où la connaissance sur les limites du régime de concessions foncières pour l'agriculture restait limitée, il semble aujourd'hui urgent de repenser tout le système de gestion des espaces par les concessions. Il n'est en effet plus en mesure de satisfaire les attentes des différents protagonistes, et est devenu une source de conflits. Les revenus que l'État en tire restent très faibles, et on peut valablement penser qu'en procédant à une comparaison des utilisations possibles de ces grandes superficies, l'agro-industrie ne serait pas toujours l'option la plus rentable. En ce qui concerne les communautés, elles estiment que leur participation au partage de la richesse générée par l'exploitation de leurs terres est marginale. Elles subissent en plus les désagréments causés par la présence des compagnies (pollutions diverses, restrictions dans l'accès à des espaces faisant partie du terroir traditionnel, inflation insupportable du fait de la présence d'ouvriers salariés dans les villages, mis en péril des ménages par les ouvriers, etc.). Quant aux compagnies, elles n'arrivent pas toujours à jouir paisiblement des droits concédés par l'État, du fait des oppositions des communautés, qui résistent contre la prise de leurs terres.
Le conflit semble donc consubstantiel au régime actuel des concessions,

« On peut valablement penser qu'en procédant à une comparaison des utilisations possibles de ces grandes superficies, l'agro-industrie ne serait pas toujours l'option la plus rentable.»

qui est largement dépassé : on peut raisonnablement plus gérer les terres suivant un modèle conçu à l'époque coloniale, pour le bénéfice exclusif d'entreprises étrangères aux territoires dominés, et sans véritablement considération pour la demande légitime de développement des communautés-hôtes des investissements. La réforme de ce système s'impose donc comme une urgente nécessité.

IC : L'incorporation des terres du domaine public au domaine privé de l'État est, on le voit, conflictuelle. Comment dans ce cas garantir l'accès à la terre aux investisseurs ?

SN : La récurrence des conflits sur les terres et les ressources inquiète, en raison de l'importance de la terre pour les communautés rurales. Elle peut également être mal comprise, si on analyse lesdits conflits de manière superficielle. Dans les cas récents au Cameroun, ils expriment fortement une demande, par les communautés, de sécurisation de leurs droits sur les terres. On peut comprendre la démarche de l'État, qui souhaite répondre à la demande des investisseurs, en leur fournissant des terres arables pour l'agro-industrie. Le fait que les terres de la Vallée du Ntem étaient déjà attribuées à des investisseurs confirme bien la demande. Mais le schéma consistant à fournir de vastes superficies de terres communautaires à des investisseurs pourrait être questionné, à la lumière de cette résistance des communautés.

L'intérêt de l'investisseur est généralement d'accéder à une récolte, qui est la matière première dont il a besoin. L'accès à la terre n'est qu'un moyen de garantir l'accès à la récolte, dans les conditions, le volume, le prix et la qualité qu'il souhaite pour ses opérations de transformation, ou pour l'exportation. S'il essaie de prendre la terre, il se met à dos des communautés qui seront alors exposées à des modifications structurelles de leur mode de vie et de production. Il risque donc d'y avoir un conflit entre la communauté et l'investisseur.

IC : Quelle alternative s'offre à l'État ?

SN : L'État et l'investisseur pourraient établir un partenariat pour un meil-

leur partage de la richesse générée par l'opportunité qui se présente du fait de l'intérêt de la compagnie. Il faudrait pour cela que les communautés gardent le contrôle de leurs terres coutumières, et soient accompagnées pour produire, conformément aux attentes et exigences de la compagnie.
D'adversaire, la compagnie deviendrait un partenaire, et participerait à la promotion du développement local et de l'épanouissement individuel et familial dans la zone. Ses opérations consisteraient alors à fournir une assistance technique (en association avec les services de l'État), un apport en intrants et une garantie pour des prêts auprès de banques ou d'établissements de microfinance. La construction et l'entretien des pistes rurales pour désenclaver les zones de production relèveront également de la responsabilité de la compagnie.
Ces schémas de partage de la richesse semblent être les plus appropriés pour nos pays. Ils renforcent la sécurité foncière des communautés, et leur apportent le respect et la dignité qu'elles n'ont pas dans le système de concession. Elles rassurent la compagnie, en la mettant dans un partenariat avec des communautés dont elle contribue à la richesse. Elles renforcent l'État dans son rôle de protecteur de ses citoyens, en leur permettant de tirer le meilleur parti de l'arrivée d'un investisseur dans leur terroir.
Une étude conduite en Amérique du Sud, en Europe de l'Est, en Asie et en Afrique au sud du Sahara (principales régions d'accueil des investissements fonciers) a montré que lorsque les communautés n'ont pas de sécurité de leurs droits fonciers, tout investisseur qui s'installe sur leurs terres coutumières court le risque de perdre son investissement. De nombreux exemples, y compris au Cameroun, illustrent cette situation, et appellent à une réforme urgente.

IC : Le modèle que vous proposez peut-il prospérer quand on sait que les compagnies utilisent souvent les titres de concessions foncières comme hypothèques pour lever les fonds sur le marché des capitaux ?
SN : Ceci fait partie des faiblesses du système actuel, et doit être corrigé : l'État, lorsqu'il prend des décisions de gestion sur des superficies aussi grandes, n'en cède pas la propriété au concessionnaire, mais simplement un droit d'utilisation de longue durée, correspondant à la nature de son investissement. L'État prend la décision de cession des terres sur la base de l'examen d'un dossier qui indique l'identité de l'opérateur, et la nature des activités conduites sur l'espace. On a eu par le passé des prescriptions claires interdisant la cession de la concession à un autre opérateur, ou le changement d'affectation de terres concédées. Toute violation de ces prescriptions exposait alors le concessionnaire à la perte de ses droits.
Aujourd'hui, on constate qu'à côté de compagnies traditionnellement impliquées dans l'agro-industrie, on a de plus en plus de spéculateurs qui sollicitent des droits sur les terres pour y établir de grandes plantations, sans expérience passée dans le secteur. Ces compagnies sollicitent des contrats plus complexes, les autorisant à céder la concession ou à l'hypothéquer sans restriction et, surtout, sans autorisation préalable de l'État. Le risque est que l'État se retrouve avec des pans entiers de son territoire contrôlés par des compagnies qu'il n'aurait pas choisies, conduisant des activités ne correspondant pas forcément aux priorités nationales. À la lecture de certains des nouveaux contrats, on a l'impression que l'activité agricole n'est pas la finalité de la compagnie concessionnaire, mais qu'elle souhaite plutôt disposer de terres qu'elle pourrait utiliser à sa guise, avec des droits tellement étendus qu'il serait impossible pour l'État de leur en garantir la jouissance. Et toute violation du contrat ouvre la voie à l'arbitrage international, potentiellement ruineux pour l'État.

IC : La réforme foncière est en cours depuis 2011. Savez-vous où on en est ? Et que propose le CED ?
SN : La réforme foncière a été annoncée en 2011, et a donné lieu à de nombreuses discussions. Aujourd'hui, après une décennie de débats, il semble important qu'elle soit conclue, et de nombreux acteurs demandent à voir un texte présenté au Parlement. Le CED propose une réforme ancrée dans nos traditions, et tirant les leçons de presque un demi-siècle de mise en œuvre des textes actuellement en vigueur. Nous pensons qu'il faudrait assurer la sécurisation des droits fonciers de tous les utilisateurs de la terre (l'État, les investisseurs et les communautés), si l'on veut que la terre devienne un facteur de progrès et non une menace permanente à la paix et à la cohésion sociale. Nous avons, dans le cadre du projet LandCam, financé par l'Union européenne et mis en œuvre avec Relufa et IIED, formulé des propositions que l'on retrouve dans notre note de politique foncière, accessible sur le site du projet www.landcam.org.

GESTION PUBLIQUE

Covid-19 : la Chambre des comptes cherche la trace du don offert au Cameroun par le Chinois Jack Ma

Dans son premier rapport d'audit, mené sur la gestion des fonds Covid, la Chambre des comptes du Cameroun (CDC), organe de contrôle de la Cour du suprême, dit n'avoir pas retrouvé la trace ou la destination finale du don offert en mars 2020 par le milliardaire chinois Jack Ma, fondateur du groupe de vente en ligne Alibaba, pour aider le Cameroun dans la lutte contre le Coronavirus.
« L'absence de prise en charge dans les livres du comptable matières [du ministère de la Santé publique] du don de 100 000 masques de protection et 1000 équipements de protection individuelle de M. Jack Ma », peut-on lire dans la synthèse ce rapport achevé en mars dernier, mais qui est apparu dans les médias ce mois de mai. En d'autres termes, les dons de Jack Ma ne sont pas enregistrés dans les livres du comptable matières.
Pourtant, la secrétaire générale du ministère de la Santé publique, Sinata Koulla-Shiro, avait réceptionné le 26 mars 2020 à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, un lot d'équipements médicaux offert par Jack Ma. Comme tous les 53 autres pays africains auxquels le fondateur du groupe Alibaba a tenu à manifester sa sollicitude face à la pandémie du Coronavirus, le Cameroun a reçu 20 000 kits de test, 100 000 masques et 1000 équipements de protection. La cargaison a été livrée par le transporteur Ethiopian Airlines.
La CDC révèle que cette situation d'opacité ne concerne pas seulement les dons offerts pas le fondateur d'Alibaba, mais elle est observable de façon générale dans la gestion des équipements dont s'est doté le pays en situation de crise pandémique.
La chambre des comptes écrit à cet effet: *« Il a été relevé de manière générale l'absence des documents de la comptabilité matières ne permettant de comptabiliser les équipements objet des commandes ainsi que la traçabilité de leur utilisation ; ce qui n'a pas permis une vérification rigoureuse de leur destination finale »*. Donc comme de nombreux autres équipements, la CDC ne peut pas donner la destination finale prise par les dons de Jack Ma.
Dans sa conclusion, la CDC estime que l'ensemble des dysfonctionnements dans le système organisationnel et autres irrégularités méritent au moins une procédure de gestion de fait, 30 procédures de fautes de gestion et 10 procédures judiciaires.

Covid-19 : le Cameroun a perdu près de 15 milliards de FCFA du fait de la surfacturation des tests

En 2020, le Cameroun a acquis un million 556 mille tests de dépistage du Covid-19 pour un coût de 25,806 milliards de FCFA. Mais, selon la synthèse du premier rapport d'audit de la Chambre des comptes (CDC) sur la gestion des fonds Covid (180 milliards de FCFA en 2020), ce matériel a été surfacturé de plus de 14,582 milliards de FCFA au bas mot.

Au centre de la manœuvre : Mediline Medical Cameroon, entreprise présentée à l'opinion, le 4 juin 2020, en présence du ministre de la Santé publique, Manaouda Malachie, comme *« la filiale de la firme sud-coréenne Mediline Medical Korea »* et *« le fruit d'un partenariat entre le Cameroun et la Corée du sud »*. Elle a livré au ministère de la Santé publique (Minsanté) 1,4 million de tests (90%) contre 156 mille (10%) pour Medical Plus et Sat Pharma, deux entreprises locales. Sauf que, les deux derniers prestataires livraient le test à 8371,9 FCFA (soit 1,306 milliard pour toute la commande) alors que Mediline Medical Cameroon, lui, facturait le test à 17 500 FCFA (soit 24,5 milliards pour toute la commande).

Les tests livrés par la filiale de la firme sud-coréenne sont de marque Standard Q Covid-19 Ag Test SD-Biosensor. Et selon la CDC, il coûtait 7084 FCFA. *« La différence de 10 415 FCFA entre le prix pratiqué par Mediline Medical Cameroon SA et celui fixé par le fabricant SD-Biosensor a entrainé pour le trésor public un coût d'opportunité de 14 581 884 800 FCFA. Autrement dit, l'État du Cameroun aurait pu réaliser une économie de 14 581 884 800 FCFA sur l'ensemble des marchés passés en 2020 avec Mediline Medical Cameroon SA, si la commande avait été directement adressée à SD-Biosensor »*, soutient la Chambre des comptes.

Tests portés disparus

En plus, *« au quatrième trimestre 2020, le Minsanté a continué d'acheter des tests de marque Standard Q Covid-19 Ag Test SD-Biosensor auprès de Mediline Medical Cameroon SA au prix unitaire de 17 500 FCFA, alors qu'il est établi qu'à cette période, le Minsanté aurait pu également les acquérir par le biais du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au prix unitaire de 4,97 USD, soit 2932,3 FCFA »*, ajoute la CDC, rendant encore plus suspect l'intérêt du département ministériel dirigé par Manaouda Malachie à transiger avec cette entreprise encore inconnue des Camerounais il y a peu.

Par ailleurs, selon la juridiction des comptes, sur les 1,4 million de tests achetés, 610 mille *« manquent à l'inventaire, aucune information sur leur destination finale n'ayant été produite à la juridiction financière »*, lit-on dans la synthèse du rapport d'audit. Selon ce document, ce matériel a pourtant fait l'objet de la facture n° 004 : MHK 06-2020 du le 2 juillet 2020 d'un montant de près de 6 milliards de FCFA, laissant soupçonner des marchés fictifs.

Mais le gouvernement du Cameroun semble avoir agi en connaissance de cause. Dans une note du ministère de l'Économie, de Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat), datant du 2 juin 2020, on apprend que, dans le cadre de la coopération avec la Corée du sud, le Cameroun était en train de commander trois millions de tests directement auprès de *« la société SD-Biosensor/Mediline »*. Ce qui suggère que SD-Biosensor et Mediline sont au moins liés et que le gouvernement connaissait SD-Biosensor. Il pouvait donc difficilement ignorer les prix pratiqués par ce fabricant.

Soupçons de conflit d'intérêts

Pour faire passer son dossier, Mediline Medical Cameroon, poussé par l'un de ses actionnaires, Moda Holding Hong Kong du milliardaire camerounais Mohamadou Dabo, par ailleurs consul général de la Corée du sud au Cameroun, a bénéficié de soutiens au sommet du gouvernement. C'est le Premier ministre, Joseph Dion Ngute, qui a autorisé, le 11 juin 2020, le Minsanté à négocier avec cette entreprise pour l'acquisition de 3 millions de kits de tests. Et le ministère du Commerce, que dirige Luc Magloire Mbarga Atangana, a validé le prix du test alors qu'il n'aurait pas dû, à cause du décalage abyssal entre les prix du marché et ceux proposés par l'entreprise, soutient la CDC.

Mais pourquoi ces membres du gouvernement ont-ils agi de la sorte ? La juridiction financière dit être incapable de répondre : *« les critères de sélection des prestataires et les conditions dans lesquelles les marchés spéciaux ont été passés, sont restés inconnus de la Chambre des comptes, ce qui traduit une certaine opacité »*, justifie-t-elle.

Néanmoins, la CDC ne cache pas ses soupçons. En hibernation depuis sa création, le 13 septembre 2017, *« Mediline Medical Cameroon SA a été réactivé pour les besoins de la cause »*, accuse la juridiction des comptes. Elle annonce d'ailleurs un rapport sur *« la propriété réelle et les éventuels conflits d'intérêts que suggère le privilège accordé à cette société »*. On devrait en savoir davantage à la suite des mémoires en défense des personnalités impliquées dans la gestion des fonds Covid.

L'AUF va ouvrir un centre d'employabilité au Cameroun, pour accompagner l'insertion professionnelle des diplômés du supérieur

Le 19 mai 2021, le recteur de l'Université de Douala, le Pr Magloire Ondoa, et le recteur de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), Slim Khalbous, ont signé une convention d'hébergement d'un Centre d'employabilité francophone (CEF). *« C'est un projet que l'AUF lance au niveau mondial, et nous ouvrons un centre pilote ici à Douala en partenariat avec l'université de Douala, et grâce à l'accueil de l'Institut universitaire de technologie (IUT) »*, a expliqué le recteur de l'AUF.
Installé dans les locaux de l'IUT mis à disposition par l'université de Douala et équipés par l'AUF, le centre d'employabilité francophone de la capitale économique camerounaise, apprend-on, est un outil d'accompagnement des jeunes diplômés du supérieur sur le marché du travail. *« Leur préparation doit se faire à l'intérieur de l'université et avant l'obtention du diplôme. Un plan de formation complémentaire va être mis sur pied pour accroître la capacité des jeunes à être employés, ainsi que des programmes pour détecter les entrepreneurs »*, souligne l'AUF.
Ouvert aux étudiants (futurs chercheurs d'emplois), enseignants (coachs et accompagnateurs) et autres employeurs (expression des besoins de formation et des profils recherchés), le CEF de Douala est un investissement de plus de 200 millions de FCFA. Il est une solution à l'inadéquation formation-emploi, dont sont souvent accusés les instituts d'enseignement supérieur au Cameroun. La nouvelle structure, apprend-on, sera dotée d'un budget de fonctionnement annuel de plus de 100 millions de FCFA, pour l'accompagnement des jeunes en matière d'insertion professionnelle.

Le Chinois Gaoda ouvre une usine de transformation de pierres en carreaux de construction à Yaoundé

Le ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement technologique (Minmidt), Gabriel Dodo Ndoke, a inauguré le 18 mai à Nyom II, dans l'arrondissement de Yaoundé 1er, la toute première usine du Cameroun spécialisée dans la transformation des pierres en matériaux de construction modernes, sur une superficie de 2 500 m2.
« Constituée de deux découpeuses et une polisseuse, cette infrastructure œuvre de l'entreprise chinoise Gaoda International Investment Trading Sarl, a une capacité de production moyenne de 5000 tonnes par jour, pour un coût d'investissement de 4,5 milliards de F. Pour l'heure, le nombre d'emplois créés s'élève à 122, un nombre qui, à terme, atteindra 1000 » apprend-on.
L'usine est implantée à proximité d'un rocher en gneiss, en passe de devenir du granite, principale matière première qui sera transformée. Ledit rocher s'étend d'Edimi (nom du site d'exploitation) à la ville d'Okola, dans le département de la Lékié.
En dehors des carreaux, la société chinoise compte également produire des pavés, pierres tombales, du matériel de revêtement intérieur et extérieur, etc. Lesquels sont destinés aussi bien au marché local qu'étranger. Les prix oscilleront entre 12 500 et 30 000 FCFA le mètre carré, en fonction de la qualité. Le but de cette initiative, a précisé le Minmidt, est de réduire la dépendance du Cameroun vis-à-vis du marché extérieur.
L'installation de cette entreprise chinoise est le fruit de la convention signée avec l'Agence de promotion des investissements en 2019. Les travaux de construction de l'usine, entamés en septembre 2019, se sont achevés en janvier 2021
Gaoda International Investment Trading Sarl est par ailleurs propriétaire de deux autres carrières au Cameroun basées dans la région du Sud, arrondissement d'Ebolowa II, notamment dans les villages Oyek et Afane Ngong Yessock.

Yaoundé abrite une foire pour primer l'innovation dans la production agricole paysanne

Sous le patronage du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, la plateforme des producteurs dénommée « Prolinnova Cameroon » organise la première édition de la Foire de l'innovation paysanne au Cameroun (Fipac), du 27 au 29 mai 2021, à Yaoundé, sur le thème : *« Innovations paysannes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, dans un contexte de changements climatiques »*.

« L'innovation paysanne pour nous ce sont des solutions locales que le paysan trouve dans son environnement immédiat. Il peut faire face à un problème de commercialisation de ses produits. Il est question de prendre ces solutions qui seront proposées par les producteurs au cours de la Foire, les évaluer et les partager dans le cadre des bonnes pratiques », explique Jean Bosco Etoa, le coordonnateur du Fipac.

Il ajoute : *« Cette foire vise à faire connaître, à valoriser le travail du paysan. Car, l'un des problèmes que nous avons dans notre pays actuellement c'est que les jeunes s'intéressent de moins en moins à l'agriculture. Comment intéresser le jeune à l'agriculture ? Lorsqu'on valorise un producteur, ça crée de l'engouement chez les jeunes ; idem au niveau de la production agricole »*.

Toujours selon lui, la Fipac c'est le carrefour des solutions agropastorales innovantes, proposées par des paysans camerounais des 10 régions. Pour cette première édition, les 50 meilleures inventions (à raison de 5 par région) du Cameroun seront mises en vitrine et certains paysans seront récompensés sur la base de l'originalité, la pertinence, l'acceptabilité de leurs solutions dans l'environnement immédiat.

L'évènement se déroule dans un contexte de crises multiples (conflits dans certaines parties du Cameroun, crise alimentaire dans certaines zones du pays, crise sanitaire…) et de changement climatique. Raison pour laquelle, explique M. Etoa, les agriculteurs camerounais sont obligés de trouver des solutions locales et moins coûteuses.

Le nouveau programme avec le FMI pourrait générer plus de 375 milliards FCFA au Cameroun et rassurer les investisseurs

Le gouvernement met les bouchées doubles pour parvenir, en juin 2021, à une approbation de son nouveau programme économique et financier avec le Fonds monétaire international (FMI). Débutées le 5 mai 2021, les négociations entre les deux partenaires, prévues pour s'achever le 21 mai prochain, devraient aboutir à un programme économique et financier s'étendant sur la période 2021-2024.

Ce nouveau programme triennal devrait être assorti d'un décaissement global d'une enveloppe de plus de 375 milliards de FCFA, en faveur du Trésor public camerounais, selon une révélation faite par le journal Défis Actuels.

Mais, en plus de cette perfusion financière en gestation, la conclusion d'un nouveau programme économique et financier entre l'État du Cameroun et le FMI sera un bon signal pour les investisseurs, notamment ceux intéressés par le refinancement de l'eurobond de 450 milliards de FCFA, que le gouvernement camerounais se prépare à effectuer sur le marché international des capitaux.

« Les deux projets ont d'ailleurs des implications l'un sur l'autre. Un accord avec le FMI influe sur l'opération des eurobonds. Car, les investisseurs sont davantage rassurés quand le pays est sous programme. D'autre part, l'opération de refinancement des eurobonds influe sur le programme avec le FMI, car il fait changer le profil du niveau d'endettement du pays, et (offre) donc de nouvelles capacités d'endettement… », souligne une source au Comité technique de suivi des programmes économiques (CTS) cité par Défis Actuels.

Selon le chronogramme des négociations révélé par la direction générale des douanes (DGD) du ministère des Finances, *« la restitution des travaux se fera en deux temps : avec les ministres en charge des Finances et de l'Économie, le mercredi 19 mai 2021, et avec le Premier ministre, le 21 mai 2021 »*.

Pour rappel, le dernier programme économique et financier triennal (2017-2020) entre le Cameroun et le FMI, initialement prévu pour s'achever le 25 juin 2020, avait été prorogé au 30 septembre 2020, à la demande du pays, en raison des conséquences de la pandémie du Covid-19 sur les finances publiques.

La conception du Sigipes II confiée au Tunisien Simac pour 4,2 milliards de FCFA, après une perte de 7,6 milliards

Le Système informatique de gestion des personnels de l'État de 2e génération (Sigipes II) du Cameroun sera finalement conçu par l'entreprise tunisienne Simac (Société de l'informatique de management et de communication). Ainsi en a décidé la commission interne de passation des marchés du ministère de la Fonction publique, dont le résultat des travaux après dépouillement et analyse des offres des entreprises préqualifiées a été présenté ce 17 mai 2021 dans la capitale camerounaise.

L'entreprise tunisienne sus-mentionnée a un délai de 24 mois pour concevoir la nouvelle version de Sigipes 2, pour un montant global de 4,2 milliards de FCFA, apprend-on de bonnes sources. Mais, l'attribution de ce nouveau contrat ne devrait pas éclipser le scandale qui entoure ce projet gouvernemental, dont l'aboutissement était initialement prévu en 2016. Michel Ange Angouing, alors ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative à l'époque, en avait fait la promesse ferme en 2014. Avant de confesser, au cours du conseil de cabinet du 30 mars 2017, l'incapacité du consortium Cameroun Audit Conseil-CBL Consulting, l'adjudicataire du contrat, à respecter ses engagements contractuels.

Fort de ce constat d'échec, Philémon Yang, le Premier ministre de l'époque, va commander un audit le 30 mars 2017, relativement à ce nouveau système informatisé qui a, dans un premier temps, englouti 7,6 milliards FCFA octroyés par l'Union européenne (UE). « S'agissant du Sigipes II, un travail a été fait et les conclusions ont été transmises à qui de droit, et nous attendons les nouvelles orientations de la hiérarchie à cet effet », avait indiqué l'actuel ministre de la Fonction publique,

Joseph Lé, au cours d'un Comité interministériel d'examen des programmes (Ciep), le 17 août 2018 à Yaoundé.

Une perte de près de 8 milliards de FCFA

Ce membre du gouvernement reviendra à la charge, le 28 juillet 2020, au cours de la première session du Comité chargé de l'assistance du prestataire, du suivi et du contrôle de la mise en œuvre du Sigipes 2. *« Il est clairement apparu que les bases sur lesquelles reposait la première phase de ce projet d'envergure étaient particulièrement fragiles. Le choix du prestataire s'est avéré peu judicieux, puisque le consortium retenu s'est disloqué avant le début de la phase opérationnelle, et l'expertise dans le domaine requis de la partie restante était sujette à caution. Sa défaillance n'aura donc pas été une surprise »*, avait révélé le ministre Joseph Lé, avant d'ajouter : *« le mauvais départ du Sigipes 2 était aussi dû aux manquements du cahier des charges (…) qui a cruellement souffert du déficit d'expertise et de vision de ses rédacteurs »*.

Depuis cet échec, qui a tout de même fait perdre près de 8 milliards de FCFA à l'État, le gouvernement, à travers le ministère de la Fonction publique, s'est attelé à sélectionner un nouveau prestataire. Sans que rien ne filtre sur la suite réservée au contrat foireux passé avec le consortium Cameroun Audit Conseil-CBL Consulting.

Pour rappel, selon les autorités gouvernementales, Sigipes II permettra de mettre un terme aux différentes fraudes perpétrées sur le fichier solde de l'État, et qui font perdre au Trésor public plusieurs milliards de FCFA chaque année. Concrètement, le nouveau système consiste en une fusion du fichier solde de l'État, géré par le ministère des Finances, et du fichier des agents publics, géré par le ministère de la Fonction publique. Son déploiement, apprend-on, va accroître la transparence dans la rémunération des personnels de l'État.

Le système actuel, en plus d'avoir révélé des dysfonctionnements rendant insuffisante la maîtrise du phénomène d'affectation des agents publics, leur mobilité entre les différents ministères, les abandons de postes et autres décès des personnels de l'État, *« pose (…) le problème de base de données permettant une bonne analyse des informations historiques sur le personnel et la solde, ce qui rend difficiles les études rétrospectives permettant de mieux formuler les politiques salariales »*, souligne le document conçu par le ministère des Finances, en prélude au débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021.

Reconstruction des régions anglophones : le patronat camerounais promet 1,2 milliard de FCFA et émet des conditions

Le 18 mai 2021, le Premier ministre (PM) camerounais, Joseph Dion Ngute, est allé à la rencontre des membres du Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), à l'effet d'intéresser les chefs d'entreprises locaux au Plan présidentiel de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, dévastées par la crise socio-politique qui y sévit depuis fin 2016.

« Les contributions du secteur privé représentent près de 70% du volume des recettes fiscales de notre pays. En 2019, ces contributions couvraient déjà près de 40 % du budget de l'État. Ces quelques indicateurs montrent le poids de ce secteur dans la production de la richesse nationale. C'est aussi l'expression du rôle significatif que les entreprises privées peuvent jouer dans le processus de reconstruction des régions sinistrées de notre pays », a expliqué le PM.

Après la présentation détaillée de ce plan de reconstruction aux chefs d'entreprises regroupés au sein de la plus puissante organisation patronale du Cameroun, le chef du gouvernement est reparti de Douala, la capitale économique, avec des promesses concrètes, d'un montant global de 1,2 milliard de FCFA. Une enveloppe insignifiante par rapport aux besoins globaux de ce plan de reconstruction, qui s'élèvent à 89,7 milliards de FCFA, attendus aussi bien de l'État (qui a déjà mis à disposition 10% de l'enveloppe globale), que des privés et des bailleurs de fonds internationaux.

Dans le détail, le plus gros engagement a été pris par la SABC, le leader du marché brassicole local, qui a promis d'y injecter, dans une première phase, une enveloppe de 500 millions de FCFA. Selon Emmanuel de Tailly, le DG de la SABC, cette somme sera doublée, ce qui fera un engagement total d'un milliard de FCFA. Les meuniers du Cameroun, quant à eux, ont annoncé un engagement de 200 millions de FCFA. Ces engagements, ainsi que ceux qui pourraient suivre, devront être concrétisés dans trois à quatre mois au maximum, selon le vœu formulé par le président du Gicam, Célestin Tawamba.

L'exigence de transparence

Pour comprendre l'engagement plutôt tiède des opérateurs économiques vis-à-vis du plan présidentiel de reconstruction des régions anglophones du Cameroun, pour lequel l'État a choisi le PNUD comme agent d'exécution, par souci de transparence, il faut remonter à l'allocution prononcée au début de la rencontre par le président du Gicam. *« En me demandant de signifier leur soutien aux initiatives gouvernementales, les chefs d'entreprises ne cachent pas leur perplexité et leur scepticisme. Perplexité parce que, ailleurs dans le monde, dans le contexte de la pandémie du Covid-19, ce n'est pas l'État qui a besoin d'un soutien du secteur privé, c'est le gouvernement qui apporte des aides en soutien aux entreprises. Scepticisme par rapport à l'utilisation des contributions qu'ils souhaitent faire, tant, par le passé, les appels de fonds n'ont pas toujours bénéficié de la nécessaire transparence dans leur gestion. Au surplus, et actualité oblige, les chefs d'entreprises sont dans la crainte de voir leurs contributions faire l'objet d'un usage inapproprié »*, a assené Célestin Tawamba, d'entrée de jeu.

Et le patron des patrons du Cameroun d'ajouter : *« par ailleurs, d'aucuns ont manifesté une certaine frustration, voire même de l'amertume, en raison du sentiment qui est le leur, que le secteur privé ne trouve grâce aux yeux du gouvernement, que lorsque l'État a besoin de lui, mais rarement lorsqu'il s'agit de répondre à leurs préoccupations »*.

Afin de renverser la vapeur, et ainsi doper l'intérêt des opérateurs locaux pour le plan présidentiel de reconstruction des régions anglophones du Cameroun, le président du Gicam exige des *« garanties et des mesures complémentaires »*. Il s'agit notamment de *« la poursuite d'un dialogue national jusqu'à l'arrêt des hostilités ; la sécurisation physique des investissements ; la transparence dans la gestion des fonds issus de la contribution des entreprises ; la mise à disposition de garanties de l'État au profit du secteur financier, disposé à lever des prêts syndiqués à taux bonifiés au profit des entreprises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ; la révision (du) décret de septembre 2019, portant reconnaissance du statut de zone économiquement sinistrée aux régions de l'Extrême-Nord, du Nord et du Sud-Ouest, avec pour objectifs complémentaires de faciliter la mobilisation des contributions, et d'écarter tout risque de litige fiscal dans les opérations de soutien »*. *« À cet égard, des propositions concrètes pourront être formulées par le patronat »*, a souligné le président du Gicam.

Litiges dans les marchés publics : Ibrahim Talba Malla recadre les soumissionnaires et les maîtres d'ouvrage

Le ministre délégué à la présidence de la République chargé des Marchés publics (Minmap), Ibrahim Talba Malla, a publié, le 3 mai dernier une note recadrant les différents acteurs du secteur au sujet du canevas à suivre en cas de contentieux ou de litige dans l'attribution des marchés publics.
L'autorité des marchés publics écrit à cet effet : *« Dans le cadre de la réforme du système des marchés publics, un Comité chargé de l'examen des recours (CER) a été récemment institué par le décret du 20 juin 2018 portant Code des marchés publics. L'organisation et le fonctionnement de ce nouvel organe font l'objet de l'arrêté n°413/A/PR/Minmap du 8 décembre 2020. (…) En rappelant aux acteurs du système des marchés publics que le Comité sus-indiqué est logé au sein de l'Agence de régulation des marchés publics (Armp), et en application des dispositions des articles 172 à 176 du Code susvisé, le ministre délégué invite tous les soumissionnaires et les candidats qui s'estiment lésés à adresser dorénavant leur recours au président de ce Comité »*.
Ibrahim Talba Malla ajoute que, s'agissant par contre des cas de divergence persistante pouvant s'élever entre les commissions des marchés et les maîtres d'ouvrage, l'arbitrage y relatif demeure de son ressort « exclusif », conformément aux dispositions combinées des articles 178 et 179 du Code des marchés publics. Il invite par conséquent les acteurs concernés à lui adresser directement les dossiers relatifs à l'arbitrage des cas de désaccord persistants et toutes les autres requêtes en rapport avec l'exécution des marchés publics.
Ce recadrage de l'autorité des marchés publics n'est pas anodin. Il intervient dans un contexte où certains maîtres d'ouvrage ont parfois outrepassé les prescriptions du Minmap pour prendre des décisions unilatérales lors de litiges. L'un des derniers exemples en date est relatif aux marchés routiers de Ntui-Mankim (96,7 km) et Bogo-Pouss (63,17 km) dont le processus d'adjudication est en cours.
En effet, le maître d'ouvrage était en désaccord avec les différentes commissions pour la sélection de certains soumissionnaires. Saisie, l'autorité des marchés publics a prescrit de réexaminer les offres des candidats. Mais le maître d'ouvrage a préféré s'adresser directement au bailleur de fonds (Banque africaine de développement) en vue de déclarer les appels d'offres infructueux. Après des pressions diverses, l'option du réexamen des offres, conformément aux prescriptions du Minmap, a été remise au goût du jour, fin avril 2021.

Placement des travailleurs : le gouvernement met les entreprises en garde contre 86 structures non agréées

Le ministre camerounais de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Issa Tchiroma Bakary, vient de rendre publique une liste de 86 entreprises de travail temporaire et offices de placement des travailleurs, qui ne disposent plus d'agréments valides ou alors dont les agréments sont simplement suspendus. Cette liste est suivie d'une 2e de 198 entités exerçant la même activité, et disposant d'agréments valides.
À travers ces publications, soulignent les communiqués y relatifs, le gouvernement entend mettre en garde les entreprises publiques, parapubliques et privées utilisant la main d'œuvre temporaire, contre toute relation de travail avec ces sociétés de placement des travailleurs en situation d'illégalité. *« Le ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelles invite les chefs d'entreprises à cesser toute relation professionnelle avec les entreprises mises en cause »*, enjoint le ministre Tchiroma.
Ce membre du gouvernement invite par ailleurs les promoteurs de ces structures, *« qui continuent d'exercer leurs activités dans l'illégalité, de se conformer à la règlementation en vigueur dans les meilleurs délais, faute de quoi il se réserve le droit d'engager à leur encontre les sanctions prévues par les textes en vigueur »*.

ECONOMIE

En 46 ans, la BDEAC a injecté 336 milliards de FCFA au Cameroun, dont 57% dans l'industrie

A l'occasion de la fête nationale du Cameroun ce 20 mai, la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a dressé le bilan de 46 ans de coopération avec le pays.
La BDEAC déclare avoir accompagné le processus de développement du Cameroun, à travers des financements publics et privés estimés à 336 milliards de FCFA. La répartition sectorielle des interventions de la Banque au Cameroun se présente de la manière suivante : industrie (57%, soit 191,2 milliards de l'ensemble des financements) ; transport (15%) ; agriculture & agro-industrie (8%) ; tourisme (5%) ; santé (4%) ; infrastructure (4%) ; énergie (3%) ; éducation (1%) et immobilier (1%).
Selon la Banque, l'orientation de ces financements vers l'industrie obéit à la politique de l'institution qui est de réaliser les « projets à fort impact financier ou socio-économique ».
De manière concrète, les projets suivants dans le secteur industriel peuvent être identifiés : l'aménagement du barrage hydroélectrique de Lom Pangar, localisé dans la région de l'Est du Cameroun pour desservir en énergie 150 localités, soit 10 000 foyers ; la construction d'une usine de transformation de cacao à Kribi, etc.
Dans le secteur des transports qui est le second poste le plus important des financements de la BDEAC, l'on a : l'aménagement et le bitumage de la route Batchenga-Ntui-Yoko-Lena-Tibati-Ngaoundéré sur 248 km ; la route Ketta-Djoum-Frontière Congo sur un linéaire de 504 km. Pour ce qui est du tourisme, la BDEAC a contribué à la construction de l'hôtel Radisson Blu à Douala pour améliorer la qualité de l'offre hôtelière au Cameroun et augmenter la contribution du tourisme dans le PIB du pays.

Après 9 ans de travaux, la route Sangmélima-Bikoula (65 km), ouvrant sur le Congo, pourrait enfin être livrée en 2021

Les travaux de construction de la route de 65 km reliant Sangmélima à Bikoula, dans la région du Sud du Cameroun, sont exécutés à 83% en ce mois de mai 2021. C'est le constat que vient de faire le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, au cours d'une visite de chantier qu'il effectue depuis le début de cette semaine dans la région du Sud.
Selon les responsables de la société iranienne Kayson Inc, l'adjudicataire du contrat, le chantier sera livré à la fin du mois de septembre 2021, sous réserve de la résolution de quelques problèmes d'indemnisations des riverains de ce tronçon routier, qui sont encore pendants devant l'administration. Ces indemnisations, couplées aux difficultés et défaillances techniques de la société iranienne Kayson Inc, ont d'ailleurs été les principaux motifs du grand retard pris dans la construction de cette route ouvrant sur la République du Congo.
En effet, si le délai du 30 septembre 2021 est respecté, au terme d'innombrables prorogations, le constructeur aura mis 9 ans pour bitumer cette route longue de seulement 65 km, puisque, selon les données du ministère des Travaux publics, c'est depuis « le 12 octobre 2012 » que *« l'entreprise Kayson exécute (...) les travaux relatifs au projet de construction du tronçon Sangmelima-Bikoula »*.
La livraison de cette route permettra de doper les échanges entre le Cameroun et le Congo, dans la mesure où elle est un chainon de la transfrontalière Sangmélima-Ouesso.

Cemac : les patrons demandent un sursis de six mois pour l'application de la règlementation des changes

Le 11 mai dernier, l'Union des patronats d'Afrique centrale (Unipace) dirigée par le Camerounais Célestin Tawamba, a tenu une session extraordinaire consacrée à l'examen de la situation créée par l'application de la règlementation de changes adoptée par la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) en décembre 2018, et particulièrement, les dispositions relatives à l'apurement des dossiers de domiciliations des importations des biens et services.

« Les membres de l'Unipace notent que la Guinée équatoriale a pu obtenir de la Beac [Banque des États de l'Afrique centrale], en date du 14 avril 2021, un sursis de six mois pour l'application de la mesure susmentionnée. Ils sollicitent, compte tenu de la similitude des problèmes et dans un souci d'équité, que le sursis soit étendu aux autres pays de la sous-région », écrit l'Unipace.

Il s'agit, patron d'Afrique centrale, de : la collecte des justificatifs demandés par les banques aux entreprises sur les opérations sensées être apurées ; l'obtention de pièces justificatives émanant de diverses administrations ; l'antériorité de certains dossiers de transferts déjà archivés ; l'absence de visibilité des entreprises sur les réels motifs de blocages de certains transferts, même après qu'elles ont fourni toutes les pièces justificatives aux banques.

Risque de pénurie

« Ces problèmes et dysfonctionnement créent d'importants blocages des transferts et un ralentissement de l'activité avec l'apparition déjà visible, de la pénurie, entre autres, des produits et denrées alimentaires dans certains marchés avec le risque de rupture de stock de matières premières et intrants, des fournitures et pièces de rechange des industries », déclare l'Unipace.

Ce regroupement patronal précise que pour de nombreuses entreprises, le seuil de rupture sera atteint à la fin du mois de mai 2021. Ceci expose la sous-région à un arrêt complet des activités économiques dans certains secteurs importants, dont l'industrie agroalimentaire. Ils relèvent au passage que les démarches effectuées auprès de leurs autorités nationales respectives et de la Beac n'ont donné aucun résultat tangible.

Il est à noter que l'article 6 du Règlement n°02/Cemac/Umac/CM du 21 décembre 2018 portant règlementation des changes dans la Cemac prévoit la liberté des transferts, paiements et règlements des transactions courantes à destination de l'étranger, sous réserve de la justification de l'origine des fonds et de la représentation des documents exigés par la règlementation. Ceci sous le contrôle de la Banque centrale afin d'éviter la fuite des devises nécessaires dans les transactions des importations.

Ping-pong

Cette même circulaire prévoit des facilités aux opérateurs économiques en ce sens que *« les documents d'apurement doivent être exigés à postériori, conformément à l'instruction n° 007/GR/2019 précisant les conditions et modalités de déclaration, domiciliation et de règlement des importations des biens et services »*.

Mais, selon la Banque centrale, ce sont plutôt les banques qui alourdissent le processus de transferts de fonds avec *« une documentation excessive et parfois sans lien avec l'objet du paiement (…) pour le règlement des opérations à destination de l'étranger »*. Les banques, de leur côté se dédouanent en indiquant qu'elles appliquent la nouvelle règlementation des changes dans la Cemac.

Au Cameroun, les changeurs clandestins appelés à régulariser leur situation sous peine de poursuites judiciaires

Dans un communiqué signé le 12 mai dernier, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, demande *« à tous les changeurs clandestins de cesser immédiatement cette activité illégale »*. Le Minfi les appellent à *« se rapprocher des services compétents du ministère des Finances, pour solliciter un agrément ou alors acquérir le statut d'agent mandaté auprès des bureaux de change agréés, le cas échéant, sous peine de poursuites judiciaires »*.
Selon le ministre des Finances, malgré les campagnes de sensibilisation effectuées auprès de ces changeurs clandestins, des individus continuent d'envahir les espaces publics, particulièrement dans les grandes métropoles, proposant les services de change aux usagers.
En sa qualité d'autorité monétaire nationale, le Minfi précise que la seule monnaie ayant cours légal au Cameroun est le FCFA, conformément à 1 l'article 6 de la Convention régissant l'Union monétaire de l'Afrique centrale. De ce fait, les devises détenues par les agents économiques notamment les non-résidents et les voyageurs doivent être échangées contre le FCFA, auprès des intermédiaires agréés avant toute transaction commerciale.
Le change clandestin, explique Louis Paul Motaze, porte préjudice non seulement aux structures agréées, mais aussi au climat des affaires et à l'image de marque de notre pays. En outre, les usagers qui se ravitaillent auprès du marché noir s'exposent aux risques de recevoir de la fausse monnaie, participant ainsi implicitement aux activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Raison pour laquelle, la démarche de sortir les changeurs clandestins du maquis est engagée par les pouvoirs publics.
Le Minfi rappelle que l'exercice de l'activité de change manuel sans agrément est formellement interdit et constitue une infraction punie par des peines privatives de liberté et d'une amende de 5 millions de FCFA, assortie de la cession immédiate des devises, conformément aux dispositions de la Convention portant harmonisation de la réglementation bancaire et du règlement Cemac N°02/l 8/Cemac/UMAC/CM du 21 décembre 2018, sur les opérations de change.

CEMAC : le Cameroun contrôle 45% du bilan des banques en hausse de près de 5000 milliards FCFA en 8 ans

En zone CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale), le bilan des banques commerciales a progressé de 4795 milliards entre 2012 et fin 2020, peut-on constater à la lecture détaillée de la situation monétaire de cette sous-région publiée par sa Banque centrale (BEAC).
Cette hausse est le fait d'une multiplication par 6,2 de l'encours net des créances accordées aux États. Il est passé de 655,8 milliards FCFA à fin 2012 à 4069,8 milliards FCFA à fin 2020 (et même 4280 milliards FCFA à fin janvier 2021).
On a aussi noté une progression de l'encours des créances sur l'économie, aussi bien au secteur financier qu'aux entreprises non financières. Il est passé de 4865 milliards FCFA à 7800 milliards FCFA. Les avoirs extérieurs nets des banques commerciales de la CEMAC ont quant à eux baissé, passant de 3584 milliards FCFA à 2245 milliards FCFA.
On en conclut que la progression des encours nets des crédits accordés par les banques commerciales de la CEMAC aux États (+3413 milliards FCFA) a été plus soutenue que celle ayant bénéficié aux secteurs de l'économie autre que le public (+2935,5 milliards FCFA). Une analyse plus poussée des chiffres révèle que l'exposition de ces institutions financières à l'Etat a explosé entre 2019 et 2020, passant de 2147 milliards FCFA au 1er janvier 2019 à 4070 milliards FCFA au 31 décembre 2020. Dans le même temps, l'encours net des créances sur le reste de l'économie a stagné autour de 7500 milliards FCFA, depuis 2015. Le Cameroun occupe une part importante de ce tableau. Le bilan de ses banques commerciales représentait 45% de celui de la sous-région à fin 2020. Le pays a ainsi conforté sa place d'acteur financier majeur de la CEMAC. La part du bilan de ses banques était de seulement 32% en 2012.
On note aussi que sur la période, les banques sont celles qui ont le plus pris des risques sur les économies de la sous-région. Contrairement aux pays développés comme les États-Unis ou le Japon où on a vu les banques centrales gonfler leurs bilans pour soutenir leurs économies, la BEAC a quant à elle eu une attitude mitigée. Son exposition aux États a été multipliée par 6 tandis que son apport aux autres secteurs de l'économie est demeuré assez marginal. Avec la baisse de ses avoirs extérieurs, son bilan s'affiche même en repli sur la période analysée.

Après le Cameroun, le Gabon est le 2e souscripteur des actions vendues par La Régionale

Dans le cadre de la vente publique de ses actions, lancée en février dernier à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC), en vue de devenir une banque, la microfinance La Régionale vient de publier des données qui montrent le volume de la participation financière du Gabon de cette opération clôturée le 26 mars 2021.

Il apparaît ainsi que sur les 2 400 souscripteurs (20 personnes morales et 2 380 personnes physiques) enregistrés au cours de cette opération, le Gabon occupe le 2e rang avec 92 souscripteurs, soit un pourcentage de 3,9% de l'ensemble des souscriptions. Juste derrière le Cameroun avec 2 253 souscripteurs.

Dans la zone Cemac, les souscripteurs gabonais se classent devant le Tchad (35), le Congo (9), la République centrafricaine (1). Hors de cette zone, l'Europe affiche huit souscripteurs. Dans la catégorie « autres », l'on en a deux. Tous ces opérateurs ont, dans l'ensemble, acheté des actions pour 2,58 milliards de FCFA sur les 8,23 milliards initialement visés.

En toute logique donc, le Gabon devrait donc avoir des parts dans le capital de La Régionale actuellement en pleine mutation. Car, la microfinance camerounaise prévoit de « tenir son assemblée générale le 17 juin 2021 pour intégrer les nouveaux actionnaires et prendre la décision de changer de statut, pour devenir banque, avec le dépôt du dossier [auprès des autorités monétaires] au plus tard en juillet 2021 ».

En attendant sa transformation en banque universelle (établissement qui exerce toutes les opérations des domaines bancaire et financier), La Régionale est dotée pour l'instant d'un capital de 680 millions de FCFA. Si elle n'a pu lever 8,23 milliards de FCFA sur le marché de la BVMAC, la microfinance déclare tout de même que la vente de 61 630 actions pour 2,58 milliards de FCFA en mars dernier, lui permet de porter ses fonds propres à 12 milliards de FCFA. Ce qui est « largement suffisant pour la réalisation de sa transformation en banque universelle ».

En effet, au 31 décembre 2020, la microfinance affichait déjà des fonds propres nets d'environ 10 milliards de FCFA, un résultat de 1,5 milliard de FCFA, un volume de 110 000 clients à travers son réseau de 41 agences au Cameroun. Sa présence à l'international est visible au Gabon où elle dispose d'un réseau de quatre agences.

Commercial Bank-Cameroun : l'actionnaire stratégique sera sélectionné par appel à concurrence

C'est désormais acté, l'État du Cameroun va céder l'essentiel des 98% des parts de la Commercial Bank-Cameroun (CBC) qu'il détient. Dans un communiqué signé le 4 mai dernier, le directeur général de la banque, Léandre Djummo, apporte des précisions sur cette opération.

De ce document, on apprend que « la plus haute autorité de l'État » a choisi de « confier la Banque à un partenaire stratégique qui sera recruté après une procédure de manifestation d'intérêts », « d'ouvrir une partie du capital aux investisseurs privés nationaux à travers la mise d'une partie des actions sur le marché régional », et de « conserver une participation résiduelle dans le capital ».

Pour l'instant, le calendrier de mise en œuvre de ces orientations reste inconnu. *« L'ensemble des diligences ainsi que le calendrier de mise en œuvre feront l'objet d'une communication appropriée en temps opportun et sous les formes requises »*, s'est contenté d'indiquer Léandre Djummo. Et d'ajouter : « La mise en service de ces orientations devrait s'accomplir dans le strict respect de la législation OHADA relative aux sociétés commerciales dont relève la CBC, et après les autorisations impérieuses de la commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) conformément à la réglementation bancaire spécifique qui gouverne la modification de la situation des établissements de crédit en Afrique centrale ».

On ignore également combien d'action l'État va céder au partenaire stratégique, aux investisseurs privés nationaux ou encore combien il va garder. Mais selon le journal EcoMatin, l'État aurait décidé de conserver 17% des parts et de céder 51% au partenaire stratégique et 30% aux nationaux.

Fondée en 1997, la CBC a connu des difficultés liées au non-respect des ratios prudentiels et à la dilapidation des fonds propres de la banque (presque inexistant en 2009, après avoir dépassé 11 milliards de FCFA en mai 2008, selon un audit de la Cobac). Alors dirigé par l'homme d'affaires Yves Michel Fotso, le fils du promoteur, cet établissement a été finalement mis sous administration provisoire en 2009 par la Cobac, le régulateur du secteur bancaire dans la zone Cemac.

Après six prorogations qui auront couru sur 7 ans, la fin de l'administration provisoire a été prononcée en 2016, après une recapitalisation de la banque qui a permis à l'État, en injectant près de 10 milliards de FCFA, de prendre contrôle de 98% des actifs de cette ancienne banque privée. Après avoir porté ses fonds propres à 23 milliards de FCFA en 2020, l'État souhaite aujourd'hui se désengager de la CBC.

AGRICULTURE

Le Cameroun va planter 1 250 anacardiers à Sanguéré, berceau de cette culture de rente dans le pays

Dans un appel à manifestation d'intérêt qu'il vient de rendre public, le ministère camerounais des Forêts et de la Faune annonce le reboisement d'une superficie de 25 hectares dans la localité de Sanguéré, dans la région du Nord du pays. Cette opération de reboisement, apprend-on officiellement, se fera au moyen de la mise en terre de 1 250 plans d'anacardiers et 5 000 plants de Neem.
Présenté comme produit d'appoint au coton pour les régions septentrionales du Cameroun, l'anacarde (encore appelée noix de cajou), en plus de servir à la protection de l'environnement, est une source importante de revenus encore inconnue des populations des zones au climat aride, qui sont les plus indiquées pour cette culture. Sanguéré, qui abritera le projet sus-mentionné, est d'ailleurs la toute première localité camerounaise à héberger une plantation d'anacardiers dans les années 70.
En effet, selon divers témoignages concordants, afin d'éviter à l'économie des trois régions septentrionales du pays une trop grande dépendance vis-à-vis du coton, le défunt président camerounais, Ahmadou Ahidjo, introduit l'anacarde dans la région du Nord. C'est ainsi quà la faveur d'une campagne de reboisement dans la localité de Sanguéré, plusieurs hectares d'anacardiers sont plantés dès 1975, pratiquement au même moment que la culture est introduite en Côte d'Ivoire.
Au bout du compte, soulignent des sources alors proches du dossier, il est question, parallèlement aux 10 000 hectares de plantations projetés à cette époque, de monter une usine de production de jus d'anacarde et de commercialiser la noix de cajou (l'anacarde se présente sous la forme d'un fruit surplombé par une noix contenant une amande). Mais, près de 50 ans plus tard, seulement 650 hectares d'anacardiers ont effectivement été plantés à Sanguéré et sont à l'abandon. Et aucune unité de transformation n'est sortie de terre.
Dans le même temps, la Côte d'Ivoire, elle, est devenue le premier producteur mondial de « l'or gris » (l'autre appellation de l'anacarde, NDLR), avec en moyenne 750 000 tonnes de noix de cajou vendues chaque année dans le monde. Pour rattraper son retard et faire rapidement son apparition sur le marché devenu juteux de l'anacarde, le Cameroun s'est doté, en 2018, d'une stratégie nationale de développement de la chaîne de valeur de la filière anacarde. De son côté, l'Institut de recherches agronomiques pour le développement (Irad) conduit un projet de production de 10 millions de plants d'anacardiers, quantité de matériel végétal susceptible de catalyser la création de 100 000 hectares de plantations, apprend-on des experts.

Café : à un minimum de 525 FCFA le kg, le robusta camerounais atteint son prix le plus élevé depuis un an

Le 11 mai 2021, le kilogramme de café robusta était cédé dans les bassins de production du Cameroun, entre 525 et 575 FCFA. Cette variété atteint ainsi son niveau le plus haut depuis un an, selon les statistiques compilées par le Système d'information des filières (SIF), initiative pilotée par l'Office national du cacao et café (ONCC).
En glissement annuel, le kilogramme de la cerise rouge est en hausse d'au moins 225 FCFA en ce mois de mai 2021, puisqu'il culminait à 300 FCFA en mai 2020, selon la même source.
La hausse observée sur le prix du café robusta au Cameroun, en ce premier semestre 2021, est le fruit d'une augmentation de la demande, qui se heurte cependant à une rareté du produit.
En effet, face à la baisse quasi continue des prix du café, confesse le Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), de nombreux producteurs camerounais ont dû abandonner cette culture, au profit des produits vivriers jugés plus rémunérateurs. Mais, dans le même temps, apprend-on des acteurs de la filière, les torréfacteurs continuent de réclamer davantage de produits, du fait du succès que remporte le café camerounais à l'international, sa saveur étant très prisée par les consommateurs.
Pour preuve, les marques camerounaises remportent régulièrement des prix internationaux, en dépit d'une production de la matière première qui s'amenuise depuis des décennies, du fait du désintérêt des producteurs pour cette culture de rente.

L'agro-industriel CDC prépare la construction de deux usines de production d'huile de palme et de caoutchouc

La Cameroon Development Corporation (CDC), 2e employeur du pays après l'administration publique, prépare la construction de deux usines de production d'huile de palme et de caoutchouc. Selon un appel à manifestation d'intérêt, que l'entreprise vient de rendre public, en vue du recrutement d'un consultant devant réaliser l'étude d'impact environnemental de ces projets, l'huilerie sera construite à d'Idenau, dans la région du Sud-Ouest, tandis que l'usine de production du caoutchouc sera érigée à Pendamboko, dans la région du Littoral.
La mise en route de ces deux projets est le témoignage de ce que cette unité agro-industrielle contrôlée à 100% par l'Etat, se relève, après les ravages de la crise anglophone, qui secoue les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun depuis fin 2016. En effet, cet exploitant de palmiers à huile, d'hévéa et de bananes dans les régions du Sud-Ouest et du Littoral est certainement l'entreprise qui a le plus pâti de la crise socio-politique en cours dans les régions anglophones du pays. Du fait de cette crise, des plantations de la CDC ont été transformées en camps d'entraînement par les militants séparatistes, les ouvriers retrouvés dans les plantations ont été violentés, tandis que les usines de traitement et de stockage des produits et autres emballages ont été incendiées. Cette insécurité permanente dans laquelle évoluaient l'entreprise et ses 22 000 employés avait amené le top management de cette société d'État à suspendre ses activités, provoquant la disparition du numéro 2 du marché de la banane au Cameroun du fichier des exportateurs, entre septembre 2018 et mai 2020 (19 mois d'absence).
Depuis son retour sur le marché de la banane en juin 2020, la CDC affiche des performances plutôt moribondes (1 354 tonnes de bananes exportées en avril 2021, selon l'Association bananière du Cameroun). Cependant, ces performances devraient se décupler au cours des prochains mois, grâce à la réhabilitation annoncée de 520 hectares de bananeraies tout au long de l'année courante.

Le PM annule le bail de Neo Industry, pour son projet de création de cacaoyères sur 26 000 ha au Sud du Cameroun

Le 5 mai 2021, le Premier ministre (PM), Joseph Dion Ngute, a signé un décret rapportant un texte signé en 2016 par son prédécesseur, Philémon Yang, portant constitution des réserves foncières sur plus de 66 000 hectares dans le département de la Vallée du Ntem, dans la région du Sud du pays. L'on se souvient qu'une partie de ces réserves, soit 26 000 hectares au total, avait fait l'objet d'un « contrat de bail provisoire » signé entre le ministère des Domaines et des Affaires foncières et la société Neo Industry, dans le cadre d'un projet de création de cacaoyères devant approvisionner en fèves l'unité de transformation de cette entreprise agro-industrielle basée à Kekem, dans la région de l'Ouest.
En 2020, la découverte de l'existence de ce contrat de bail attribué à Neo Industry avait envenimé la contestation des populations de la Vallée du Ntem, qui, depuis 2016, crient au scandale, suite à l'incorporation de 66 000 hectares de leur territoire dans les réserves foncières de l'État. Face à la grogne populaire, le ministre des Domaines et des Affaires foncières, Henri Eyebé Ayissi, avait, dans un premier temps, dû suspendre « les effets du contrat de bail provisoire entre l'État et Neo Industry », ainsi que le révèle une correspondance officielle datée du 14 août 2020.
Le décret signé par le PM le 5 mai 2021, lui, vient définitivement mettre un terme au bras de fer qui oppose depuis 5 ans les populations de la Vallée du Ntem à l'État, d'une part, et d'autre part, annule l'espoir de voir se réaliser dans la région du Sud le projet de plantations industrielles de cacao porté par l'opérateur économique Emmanuel Neossi, le promoteur de Neo Industry.
En plus de dénoncer la manière peu transparente et unilatérale avec laquelle la réserve foncière, finalement rapportée par le PM Dion Nguté, a été constituée par le gouvernement, les populations du département de la Vallée du Ntem voyaient dans le projet de plantations de cacao de Neo Industry, une manière de spoliation de leurs terres ancestrales, en dépit des emplois annoncés dans le cadre de ce projet agro-industriel.
Cette opposition entre les pouvoirs publics et des populations de la région du Sud sur les questions foncières rappelle l'affaire Herakles Farms, dans la région du Sud-Ouest du Cameroun. L'on se souvient que cette société américaine, qui avait obtenu une concession étatique sur environ 20 000 hectares, à travers sa filiale Sithe Global Sustainable Oils Cameroon (SGSOC), avait dû abandonner son projet d'exploitation du palmier à huile au Cameroun, face à la pression des ONG en charge de la protection de l'environnement et de défense des intérêts des populations riveraines des plantations industrielles.

10è Edition !

LA VITRINE DU CAMEROUN
SAGO

SALON DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Du **18** au **24** Juillet **2021**
Palais des Sports de Yaoundé

Thème :

Du DSCE à la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030. Quelles perspectives pour le Cameroun ?

Conférences en Direct | Exposition | Rencontres | Ateliers | Promotions

Le Salon de l'Action Gouvernementale (SAGO) est la **première plateforme** dédiée à la vulgarisation des politiques publiques sectorielles au Cameroun et en Afrique. Il mobilise comme exposants chaque année des centaines d'organisations publiques, privées et des partenaires au développement du Cameroun. Avec sa couverture médiatique à portée Internationale, profitez de **6 jours** de l'événement pour toucher plus de **25 millions de personnes**.

Inscrivez-vous MAINTENANT !

Pour un partenariat, une réservation, prenez contact au
Tél. : +237 242 666 044 / 242 607 849 | **Mobile :** +237 677 886 322 / 655 698 885
E-mail : mcommunicateur@yahoo.fr | **Site web :** www.sago.cm

Mon Communicateur
Le pilote de notoriété

ENERGIES

Eneo exige que les agents de ses sous-traitants soient mieux payés afin d'éviter des compromissions

Le principal concessionnaire du secteur de l'électricité au Cameroun, Eneo, filiale du Fonds d'investissement britannique Actis, annonce qu'elle met en œuvre depuis quelques semaines une démarche de professionnalisation des opérations commerciales assurées par ses sous-traitants.

« La nouvelle approche, orientée vers une meilleure satisfaction du client à terme, engage désormais toutes les entreprises sous-traitantes travaillant avec Eneo à garantir à leurs agents : des salaires encadrés et largement avantageux (des minimas 2 à 3 fois supérieurs à la moyenne pratiquée avant) ; l'affiliation à la CNPS [société de sécurité sociale] ; la couverture de l'assurance santé ; les mêmes conditions de congé payé que ceux des agents Eneo », informe la filiale d'Actis.

Le concessionnaire explique que cette réforme fait partie d'un ensemble de mesures actuellement implémentées « en réponse au fort besoin d'amélioration de la qualité de service commerciale exprimée par les clients ; notamment pour ce qui est de la qualité de la facturation et du niveau d'intégrité des agents envoyés chez eux ». Et qu'actuellement, il opère avec 14 sociétés partenaires remplissant ses nouvelles exigences qui couvrent les opérations commerciales dans les neuf régions électriques d'Eneo.

Par le passé, l'énergéticien a souvent décrié la moralité de certains agents et des sous-traitants. Ces derniers ont parfois indexé la modicité de leur traitement salarial pour expliquer leur complicité dans des opérations de fraude électrique. En 2020, Eneo déclare avoir fait arrêter 200 « barons » de la fraude électriques et licencié 80 agents complices.

Le gouvernement somme l'électricien Eneo de réduire les délestages dans les régions septentrionales du Cameroun

Dans une correspondance adressée au directeur général d'Eneo le 10 mai 2021, le ministre de l'Eau et de l'Énergie (Minee), Gaston Eloundou Essomba, instruit le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, de réduire les délestages en journée, dans les trois régions septentrionales du pays, sur la période allant du 12 mai au 30 juin 2021. À en croire ce membre du gouvernement, cette instruction fait suite *« aux multiples plaintes des populations, des élus locaux, des autorités traditionnelles et administratives »*.

Concrètement, le ministre Eloundou Essomba somme le DG d'Eneo, Éric Masuy, *« d'éviter tout rationnement des ménages pendant la journée de célébration de la fête du ramadan ; de réduire le rationnement en journée d'une durée actuelle de 5 heures par ménage à une durée maximale de 2 heures dès le lendemain de la fête du ramadan, et ce jusqu'à la fin du mois de juin 2021 ; de prendre toutes les dispositions nécessaires pour augmenter à minima de 6 MW supplémentaires entre 7h et 18h, la production de la centrale de Djamboutou, dont le rendement actuel n'est pas du tout suffisant. En effet, souligne le ministre, sur une puissance installée de 30 MW à Djamboutou, cette centrale ne produit pas plus de 16 MW en journée depuis plusieurs semaines »*.

Par ailleurs, Eneo est enjoint d'*« assurer la production constante de 8 à 9 MW à la centrale de Ngaoundéré, de procéder à des rationnements limités des industriels en journée, pour permettre aux populations, administrations et petits commerces de réaliser sereinement leurs activités ; d'accélérer le processus de remplacement des supports bois et transformateurs MT/BT défectueux sur l'ensemble du réseau de distribution du RIN (réseau interconnecté Nord)… »*.

La lourde facture de carburant

Pour l'heure, la compagnie d'électricité n'a pas souhaité réagir à cette correspondance. Néanmoins, les dirigeants de l'entreprise seront en visioconférence avec le ministre Gaston Eloundou Essomba ce 11 mai 2021 à partir de 16h, à l'effet de « restituer le plan d'action relatif à la mise en œuvre » des instructions sus-mentionnées, auxquelles le membre du gouvernement « attache le plus grand prix », peut-on lire dans la correspondance adressée le 10 mai 2021 au DG d'Eneo.

Mais, de sources internes au secteur de l'électricité, il sera bien difficile de mettre en œuvre les instructions du ministre Eloundou Essomba, en l'absence des mesures d'accompagnement à prendre par le gouvernement. Car, apprend-on de bonnes sources, la mise en œuvre de toutes ces mesures nécessite de colossaux investissements sur le court terme. En effet, mis à part les contraintes climatiques, qui ont pratiquement asséché le barrage de Lagdo, à partir duquel est approvisionné en énergie électrique la partie septentrionale du Cameroun, le principal défi à relever de nos jours est de mobiliser des financements pour faire fonctionner les centrales thermiques installées dans les régions du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua.

Selon des correspondances échangées entre le ministère de l'Eau et de l'Énergie et Eneo dès la fin de l'année 2020, documents auxquels Investir au Cameroun a pu avoir accès, les besoins en fuel pour approvisionner les centrales thermiques du septentrion au cours de l'année 2021 s'élèvent à 30 milliards de FCFA, en hausse de 18 milliards de FCFA par rapport aux projections initiales. Pour comprendre cette forte progression de la facture du carburant, il faut par exemple intégrer que la décision de transférer 20 MW de la centrale d'Ahala vers les villes de Garoua (12 MW) et de Ngaoundéré (8 MW) en janvier 2021, a, à elle seule, augmenté les dépenses en carburant des centrales thermiques de cette partie du pays de 3 milliards de FCFA par mois, apprend-on de sources autorisées.

MTN et Orange réalisent un chiffre d'affaires de plus de 500 milliards de FCFA au Cameroun en 2020

Selon la ministre des Postes et des Télécoms, Minette Libom Li Likeng, MTN et Orange, les deux leaders du marché de la téléphonie mobile au Cameroun, ont réalisé un chiffre d'affaires cumulé de 500,3 milliards de FCFA au cours de l'année 2020.
L'information a été révélée le 17 mai 2021 à Yaoundé, la capitale du pays, à l'ouverture des trois jours de commémoration des 20 ans de l'avènement de la téléphonie mobile au Cameroun.
La performance de ces deux opérateurs est notable, en comparaison avec l'année 2017, au cours de laquelle les trois opérateurs actifs sur le marché (Nextell est le 3e) avaient affiché un chiffre d'affaires global de 480,7 milliards de FCFA, selon les données de l'Agence de régulation des télécoms (ART).
La bonne tenue du chiffre d'affaires du duo MTN-Orange en 2020 transparaissait déjà dans les états financiers de la filiale locale de l'opérateur des télécoms sud-africain dès le 3e trimestre 2020.
En effet, au cours de cette période, MTN Cameroun a réalisé un chiffre d'affaires de 1,73 milliard de Rands (59,9 milliards de FCFA), selon les données communiquées par la maison mère à ses investisseurs sur la Bourse de Johannesburg. Avec cette hausse de 27% par rapport à la même période en 2019, la filiale camerounaise apportait ainsi sa meilleure contribution aux revenus du groupe depuis le 1er trimestre 2019.
Le chiffre d'affaires réalisé par MTN et Orange en 2020, en dépit du préjudice que font subir aux opérateurs télécoms les séparatistes des régions anglophones du Cameroun, peut s'expliquer par l'explosion de l'utilisation de l'internet à partir de mars 2020, en raison de la mode du télétravail imposée par les mesures de restriction liées à la pandémie du coronavirus dans le monde.

Le Marocain Kavaa va réaliser l'étude de faisabilité du déploiement d'une plateforme d'e-commerce pour la Campost

Kavaa Global Services, cabinet d'origine marocaine, mais basée en France, vient de décrocher le marché relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité sur le déploiement d'une plateforme électronique (e-commerce) pour la Cameroon Postal Services (Campost). C'est l'opérateur postal public du Cameroun.
Selon la publication qui attribue ce marché à Kavaa, cette prestation coûtera un montant de 194,27 millions de FCFA. Les travaux démarreront dès l'entrée en vigueur prochaine du contrat entre les parties sur une période de quatre mois. L'adjudicataire s'est classé premier devant le groupement tunisien Aca Expertis/BNS Engineering, la filiale camerounaise de Pricewaterhousecoopers, le Tunisien CCM Consulting Group Worldwide/Jasmine Interactive et le Camerounais Megasoft/Qualisys Consulting/SNT Partners/Iccsoft SA.
Le déploiement futur de l'e-commerce à la Campost entre en droite ligne avec les recommandations du rapport 2020 de la Commission technique de réhabilitation des entreprises (CTR) en difficulté. En effet, dans ledit rapport, l'opérateur postal est invité à tendre vers *« la modernisation des services numériques et la diversification des produits [qui] devraient entraîner une nette amélioration de l'exploitation de la Campost »*.
Le Cameroun est considéré comme l'un des pays africains où le commerce électronique a du potentiel. Ceci grâce à la progression fulgurante du taux de pénétration de l'Internet dans le pays ces dernières années (de 2% à plus de 20% au cours des 10 dernières années). Pour preuve, apprend-on, 23% des Camerounais utilisent l'Internet, pendant que trois quarts de la population d'Afrique n'ont pas encore accès à cet outil. Malgré ce potentiel, le géant du e-commerce Jumia a réduit la voilure dans le pays en 2019 en évoquant l'immaturité du marché camerounais en matière de e-commerce.
L'opérateur postal public ne se porte pas bien. En effet, selon les données de la CTR, la Campost demeure structurellement déficitaire et doit faire face à difficultés financières qui ne lui permettent pas de couvrir ses charges d'exploitation. Le niveau élevé d'endettement de cette entreprise ne lui permet pas de lever des financements auprès des institutions financières en vue de l'accroissement de son investissement.
Au 31 décembre 2018, le niveau de capitaux propres de l'entreprise postale est de – 87,807 milliards avec un stock global de la dette estimé à 155,728 milliards de FCFA, sous réserve des clarifications attendues aux termes des travaux d'assainissement du bilan et des états financiers de la Campost.

AHMADOU, RIZICULTEUR DANS LA VILLE DE YAGOUA, REMPORTE LE 1ER PRIX PIERRE CASTEL 2021 AU CAMEROUN

Le grand jury de la 4e édition du Prix Pierre Castel a rendu son verdict le 10 mai 2021 à Bordeaux, en France. Pour la compétition au Cameroun, dont le jury local avait présélectionné six projets sur les 117 reçus, les faveurs du grand jury sont allées au projet porté par Ahmadou (photo), un riziculteur de 44 ans basé à Yagoua, dans la région de l'Extrême-Nord. À la tête d'une coopérative regroupant plus de 300 producteurs de riz, cet entrepreneur agricole et ses collègues mettent sur le marché, chaque année, environ 25 000 tonnes de riz commercialisées sous la marque « Nouria ».

Cette initiative de promotion du riz made in Cameroon, avec à la clé 4500 emplois entretenus dans la région de l'Extrême-Nord, a été préférée au projet d'usine semi-industrielle de production d'aliments biologiques, présenté par Manuela Essomba, 2e prix du Prix Pierre Castel 2021 au Cameroun. Avec son projet de transformation de graines d'arachides en huile, Adeline Simo Simo complète le trio des lauréats de la 4e édition de ce concours.

Le gagnant du Prix remporte une cagnotte de 15 000 euros (10 millions de FCFA), bénéficiera du parrainage, du coaching pour le développement de son projet, ainsi que d'une formation d'un an. Le 2e du concours empoche quant à lui 5 000 euros (plus de 3 millions de FCFA) et bénéficiera du coaching et d'une formation d'un an. Principale innovation cette année, les candidats classés 3e jusqu'au 6e recevront une formation certifiante par e-learning avec le Centre du commerce international de Genève, en Suisse.

Initiative lancée au Cameroun, au Burkina Faso, en RD Congo et en Côte d'Ivoire par « Le Fonds de dotation Pierre Castel, agir avec l'Afrique », le Prix Pierre Castel soutient et accompagne financièrement des projets portés par de jeunes entrepreneurs africains dans les domaines de l'agriculture, l'agroalimentaire, l'agritech et l'agro-ressource, présentés comme des filières à forte valeur ajoutée et facteurs de réduction de la pauvreté sur le continent noir.

En plus de cet accompagnement des jeunes entrepreneurs, au Cameroun, le Fonds Pierre Castel a récemment signé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, une convention pour le financement d'une chaire Pierre Castel à l'université de Dschang (elle abrite une faculté des sciences agronomiques), dans la région de l'Ouest du pays, afin de promouvoir l'innovation et les mutations agricoles.

BRM

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !